

Reflets du Parcours de la Diversité à Saint-Gilles 2008

AVANT-PROPOS PAR ALAIN LEDUC Démocratie, Identités, Hospitalité	p. 5
14 NOVEMBRE – CONFÉRENCE INAUGURALE : DÉMOCRATIE, IDENTITÉS, HOSPITALITE	
Introduction	p. 7
Démocratie, cosmopolitisme et hospitalité, EDOUARD DELRUELLE	p. 9
Les mots de la fin, ROSE-MARIE GEERAERTS	p. 16
18 NOVEMBRE – RENCONTRE DÉBAT : LES PARENTS FACE À LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS	
Quelques morceaux choisis, MYRIAM AZAR	p. 17
L'aide extra-scolaire en région bruxelloise, une offre en augmentation constante, VÉRONIQUE MARISSAL	p. 19
Construire la relation : regard d'une animatrice de terrain, JOSÉPHINE PULIGHEDDU	p. 25
27 NOVEMBRE – CONFÉRENCE : LA COOPÉRATION DANS L'ÉDUCATION : UNE CONDITION POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ PLUS HOSPITALIÈRE	
Introduction	p. 27
La prévention de la violence chez les jeunes enfants : outils et pistes pédagogiques, MICHELLE WAELPUT	p. 29
28 NOVEMBRE – TABLE RONDE : REGARDS SUR LA CITÉ : AMORCE D'UNE RÉFLEXION SUR LE PROCESSUS DE TRAVAIL EN RÉSEAU	
Introduction	p. 33
Ces réseaux qui nous font, ALEXANDRE ANSAY	p. 35
Le travail partenarial et en réseau : entre exigences institutionnelles et réalités de terrain, GAËLLE LANOTTE	p. 39
11 DÉCEMBRE – COLLOQUE : DE L'IMMIGRATION À LA CITOYENNETÉ : PARCOURS AU MASCULIN	
Quelques morceaux choisis, MÉLANIE SAVRY	p. 49
La mixité urbaine à l'épreuve de l'immigration : conclusion, FATHY SIDIBE	p. 53
14 DÉCEMBRE – COLLOQUE : L'HOMOSEXUALITÉ À L'ÉPREUVE DES TRADITIONS	
Compte-rendu, FATIMA BOURARACH	p. 57
17 DÉCEMBRE – SOIRÉE DE CLÔTURE : RENCONTRES DE LA LAÏCITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DE LA MIXITÉ	
Introduction	p. 63
La laïcité ne se porte pas si mal en Belgique, FRANÇOISE DUPUIS	p. 65
Contre le créationnisme dans l'enseignement et les sciences, GUY HAARSCHER	p. 67
La laïcité contre les tribus, HENRI PENA-RUIZ	p. 71
Pour définir la place des cultes et des philosophies dans un État Laïque, CHEMSI CHÉREF-KHAN	p. 75
ANNEXES	p. 78



Démocratie, Identités, Hospitalité

ALAIN LEDUC *L'Hospitalité*, en tant qu'«*exigence universelle d'ouverture et de réciprocité*»¹ invitant à ouvrir un espace de rencontre à l'Autre, a été à l'honneur lors de la 8^{ème} édition du Parcours de la Diversité de Saint-Gilles qui s'est déroulé du 14 novembre au 17 décembre 2008.

ÉCHEVIN DE
LA COHÉSION SOCIALE
À SAINT-GILLES

Très vite le besoin s'est fait ressentir de ne pas limiter le Parcours à une approche passive qui se contenterait d'accueillir un «agenda culturel associatif» et des orateurs montrant et démontrant la dynamique interne d'un réseau local. Il convenait, au contraire, de mettre à profit l'opportunité des rencontres pour traiter des enjeux auxquels les quartiers multiculturels doivent faire face.

Un mois articulé autour de trois temps forts a été ainsi orchestré avec, d'une part, des moments consacrés à des rencontres interculturelles et culturelles plus festives (festival latino, concerts, expositions, cinéma...). D'autre part, des portes ouvertes et des actions de sensibilisation des publics cibles par rapport à des thématiques en lien avec la préoccupation du Parcours (Balades urbaines, enregistrement d'une émission Radio par des Maisons de jeunes, représentations théâtrales par des stagiaires d'un Centre de formation...). Enfin, une série de conférences traitant des questions de l'enseignement, de la mondialisation, de la mixité (urbaine et de genre), de l'égalité et de la liberté individuelle, rassemblant un peu plus de 500 acteurs du monde politique, professionnel, syndical et académique.

Tout au long de ces rencontres, notre souci était tourné vers l'apport d'éléments visant à consolider des stratégies du Vivre ensemble dans nos quartiers :

- la qualité et la renommée des orateurs invités et leur expertise en matière d'analyse des questions abordées plus haut,
- la pertinence des thématiques abordées quant à l'élaboration concrète de politiques de cohésion sociale.

Les différentes conférences ont permis également d'asseoir et de renforcer l'utilité du «network leadership» porté par la Coordination Locale de Cohésion sociale dans le cadre de ses missions en matière de coordination du «Contrat communal» de cohésion sociale.

Les réactions et commentaires encourageants que nous avons recueillis, tant de la part des participants, que des porteurs de projets ou encore des orateurs eux-mêmes, confirment la pertinence des objectifs du Parcours de manière générale et de ses conférences plus particulièrement.

Au vu de la qualité des interventions et des débats, il nous a paru utile d'en garder des traces sous la forme de la présente édition du Cahier du Fil Rouge. Autant de traces qui font échos et reflets... invitant à poursuivre la réflexion.

Bonne lecture !

14 novembre – Conférence inaugurale: Démocratie, Identités, Hospitalité

L'édition 2008 du Parcours de la diversité saint-gillois s'est ouverte le 14 novembre par une rencontre avec deux personnalités de la société civile, Edouard Delruelle, directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et Benoît Van der Meerschen, président de la Ligue des Droits de l'Homme: tous deux nous ont proposé leur analyse du concept de l'hospitalité et de sa forme contemporaine, la cohésion sociale.

En effet, de tous temps, les hommes se sont déplacés et ont été confrontés à l'Autre, à la fois semblable et différent.

Comment penser et envisager le fait migratoire et les défis de l'interculturalité qui se posent à nous: quelques pistes dans l'exposé qui fut proposé par Edouard Delruelle.



Démocratie, cosmopolitisme et hospitalité

EDOUARD
DELUELLE

PROFESSEUR DE
PHILOSOPHIE À

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
DIRECTEUR ADJOINT DU
CENTRE POUR L'ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

Le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est le suivant: après la démocratie citoyenne réalisée au 19^e siècle, après la démocratie *sociale* réalisée au 20^e siècle, il nous faut aujourd'hui réaliser une troisième forme de démocratie: la démocratie *cosmopolitique ou transculturelle*.

Je ne veux pas suggérer que l'histoire est une marche radieuse et que, d'étape en étape, nous sommes sur le point d'arriver à une forme achevée de démocratie. Le mythe du Progrès a vécu. Au contraire: l'histoire nous lance des défis, et nous essayons de résoudre tant bien que mal les problèmes qu'ils soulèvent au niveau où ils se posent avec le plus d'acuité: le problème du 19^e siècle fut de sortir du régime aristocratique, qui ne correspondait plus à la société «moderne», urbanisée et sécularisée; le problème du 20^e siècle fut d'assurer la reconnaissance de la classe ouvrière sur laquelle reposait le fonctionnement de la société industrielle. Le problème du 21^e siècle sera de faire face aux défis de la globalisation.

Ces défis, nous les avons sous les yeux: crise du système financier, pénurie d'énergie, réchauffement climatique, insuffisance alimentaire, puissance des mafias (dont la traite des êtres humains est une des principales sources de profit), conflits armés, terrorisme. Et parmi les principales conséquences de tous ces défis globaux s'entremêlant les uns aux autres, il y a l'intensification des flux migratoires et la coexistence de communautés ethniques différentes sur un même territoire. Ces défis, «nous» «occidentaux» devons de surcroît les affronter dans un contexte de déclin inexorable de la puissance économique et géopolitique des Etats-Unis et de l'Europe. Il est certain que ce déclin civilisationnel pèse lourdement sur la manière dont «nous» y réagissons actuellement...

Mais en quoi ces questions peuvent-elles être spécifiquement qualifiées de *culturelles*? N'est-il pas naïf de penser que les enjeux vitaux de la société de demain se poseront à ce niveau, que les marxistes qualifiaient jadis de superstructure, et non au niveau de l'infrastructure économique? Mais c'est que, aujourd'hui, l'infrastructure, c'est la culture. Le capitalisme est devenu structurellement «culturel» dans la mesure où les principales sources de production et de profit sont l'information et la communication («économie de l'immatériel»). Les flux que capte le capital hyperindustriel sont désormais des flux de désir, de langage, de pensée (et non plus essentiellement des flux d'activité et d'énergie physiques). La politique est, elle aussi, immédiatement «culturelle», comme on le voit avec les deux questions les plus cruciales: la question de la *ville* (de la cohabitation et de l'hétérogénéité) et la question des *frontières* (de l'accès au territoire et du droit de séjour).

Je ne confonds pas les deux problèmes – celui des migrations et celui de «l'interculturalité»: tous les migrants n'importent pas une culture différente de celle du pays d'accueil (la majorité des immigrés en Belgique sont issus de l'Union européenne), et les minorités culturelles qui revendiquent d'être reconnues ne sont pas forcément issues des migrations (ainsi la communauté juive ou les Gens du Voyage).

Néanmoins, les deux problèmes sont liés. En effet, un des aspects de la globalisation en cours réside dans le fait que nos démocraties, dont le cadre était jusqu'ici stato-national, sont en train de basculer dans une ère non pas post-étatique ou post-nationale mais *trans-étatique et trans-nationale*: les nations et les Etats ne disparaissent pas mais cessent de se correspondre. D'une part, les Etats deviennent trans-nationaux (ils accueillent des populations de nationalités ou d'origines



nationales diverses); d'autre part, les nations, qui fondent les identités dites ethniques, deviennent trans-étatiques – elles préservent leur identité malgré l'émigration, et maintenant même *grâce* à l'émigration (les diasporas de pays de forte émigration comme l'Inde, la Turquie, la Chine sont devenues pour ceux-ci des éléments centraux de leur stratégie géopolitique).

C'est pour cette raison que nous nous trouvons avec des populations qui sont sur notre sol («éta-tique»), mais qui désirent garder leur identité («nationale») d'origine. Il existe donc au moins une dimension de la réalité migratoire qui influence directement la réalité interculturelle, c'est que les populations d'origine étrangère qui arrivent aujourd'hui dans les pays du «Centre» ne sont plus dans une logique de pure et simple assimilation et/ou «d'esprit de retour», mais dans une dynamique hybride d'intégration et d'attachement identitaire, ce dont témoigne le recours de plus en plus fréquent à la double nationalité.

Si cette réalité diasporique est incontournable, c'est évidemment parce que, «en amont», les flux migratoires ne cesseront de s'intensifier (de façon toute relative d'ailleurs, puisque la population migrante ne représente encore que 3% de la population mondiale). En Belgique, le phénomène migratoire a connu trois phases.

De 1945 à 1974 («les Trente Glorieuses»), l'Etat a mené une politique active d'immigration économique par contingents «nationaux» (italiens, espagnols, marocains, etc.). Le contexte était alors celui de la société industrielle classique dominé par «la civilisation du travail», c'est-à-dire une civilisation où les individus tirent leur identité et leur dignité de leur condition même de travailleurs. Cette civilisation du travail, avec ses quartiers populaires, son rythme et ses repères quotidiens (l'usine, le bistrot, le club sportif), une présence forte des services publics (hôpital, poste, transports, énergie), mais aussi un système de valeurs intégré et solide (la famille, l'école, la solidarité ouvrière) qui culmine dans une indéfectible confiance dans l'avenir («*nos enfants vivront mieux que nous*»), cette civilisation a «naturellement» assuré l'intégration des étrangers dans notre société durant cette période.

La deuxième phase, que je qualifierai «d'intermédiaire», débute avec le stop migratoire décrété partout en Europe en 1974. Durant cette phase, les voies d'accès légales au territoire belge sont effectivement devenues plus étroites, qu'il s'agisse de l'immigration économique, mais aussi de l'asile, du regroupement familial, ou des voies humanitaires. Dans le même temps, les pouvoirs publics ont développé des politiques «d'intégration» à destination des enfants des migrants arrivés lors de la première phase – politiques qui ont constamment oscillé entre une approche «positive» en termes de droits et de valeurs (lois anti-racistes de 81, promotion de la diversité, accès à la nationalité facilitée, travail socio-culturel spécifique, etc.) et une approche «autoritaire» (hostilité à l'égard de l'islam, vision parfois racisée de la délinquance des jeunes, ghettoïsation, etc.). Il est symptomatique que, durant cette période, les termes «immigrés» et «allochtones» se soient

imposés pour désigner les jeunes issus de l'immigration (et qui, à ce titre, ne sont pourtant ni des «immigrés» ni des «allochtones»).

Mais le fait le plus remarquable, c'est que le «stop migratoire» n'a jamais été qu'une fiction. Car évidemment l'immigration n'a jamais cessé, et n'a même jamais structurellement diminué¹. L'Etat a dès lors été contraint de renforcer le dispositif policier de contrôle et d'expulsion, tout en procédant à des régularisations collectives chroniques. Pourtant, on ne peut pas parler d'échec de cette politique. Après tout, d'un point de vue cynique, ce dispositif a permis au système économique de disposer d'une main d'œuvre souterraine ou semi-souterraine nombreuse, flexible et bon marché. Les syndicats l'ont bien compris, qui ont progressivement investi le mouvement des «sans-papiers» en le reconnaissant comme un mouvement de «travailleurs» et non «d'étrangers».

Il est assez clair qu'une nouvelle phase a été ouverte avec le tournant du siècle². La fiction du stop migratoire a été abandonnée, et l'immigration économique commence à être (timidement) reconnue par les Etats de l'Union Européenne comme une réalité positive. Hélas, on peut craindre qu'à la fiction du stop migratoire ne se substitue désormais une autre fiction, celle de l'immigration «choisie» ou «utile». Car utile à qui ? A nos entreprises, certes. Mais aussi, on peut l'espérer, à l'ensemble de la société, ce qui suppose que l'afflux de migrants «hautement qualifiés» n'aggrave pas les problèmes de chômage que l'on rencontre notamment chez les jeunes issus... des migrations précédentes ! Il faudrait notamment combattre plus efficacement les discriminations à l'embauche et le déficit de formation dont ces jeunes sont souvent victimes. Sinon, on ne fera que mettre en concurrence des populations déjà fragilisées, ce qui serait une menace supplémentaire pour la cohésion sociale. Enfin, une politique migratoire devrait aussi être utile aux pays d'origine, qui ne doivent pas subir une «fuite des cerveaux» qui leur serait fatale.

De surcroît, il serait illusoire de penser qu'une immigration choisie va arrêter l'immigration «non choisie» («illégal») que nous connaissons aujourd'hui (et qui, répétons-le, n'est tout de même pas si «inutile» que cela, puisqu'elle est globalement intégrée au circuit économique). S'il y a quelque 100.000 sans-papiers en Belgique, ce n'est pas parce que l'administration et la police sont inefficaces ou manquent de moyens, c'est parce que le monde est ce qu'il est : inégal et globalisé. Et aussi parce que l'humanité est ce qu'elle est : nomade et obstinée dans sa volonté de «mieux vivre». Pour ces immigrés «non-choisis», il faut donc un système permanent de régularisation dont le critère central serait celui des «attaches durables». Un tel dispositif, incontournable, tarde hélas à se mettre en place.

Une politique migratoire doit donc articuler trois points de vue, trois «intérêts» : ceux des *pays d'accueil* (en y incluant tous les acteurs sociaux, et pas seulement les employeurs), ceux des *pays d'origine* et ceux des *migrants* eux-mêmes. Telle serait une approche vraiment cosmopolitique du problème. Mais on est loin du compte. Le «Pacte européen sur l'asile et la migration», tout en ouvrant la porte à l'immigration économique («*blue card*»), semble entretenir le mythe de frontières continentales imperméables. Comme si, en élargissant le périmètre et en renforçant la coopération policière entre les Etats, on pouvait plus efficacement verrouiller les portes de l'Union et garantir son homogénéité économique et culturelle. L'«Europe-forteresse» est le nouvel obstacle idéologique à une véritable démocratie transculturelle et cosmopolitique.

1. Le nombre d'entrants chute de 60 000 en 1974 à moins de 40 000 au début des années '80, pour repartir à la hausse fin de la même décennie. On trouvera tous les chiffres et la démographie de la migration en Belgique dans les *Rapports Migrations* 2007 et 2008 du *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*. www.diversite.be

2. Le nombre d'entrants est passé de 50 000 fin des années '80 à plus de 100 000 ces deux dernières années.

Quand je dis que la tâche qui nous incombe aujourd'hui est d'accomplir une démocratie cosmopolitique, après la démocratie citoyenne et la démocratie sociale, je ne suis donc pas du tout optimiste. Car si nous restons prisonniers du cadre stato-national et ne nous ouvrons pas à une perspective radicalement cosmopolitique, c'est la démocratie toute entière (y compris la démocratie citoyenne et la démocratie sociale) qui est menacée, en tout cas affaiblie, car empêchée de se revivifier, de trouver un nouveau souffle, et incapable, tout simplement, de faire face aux défis actuels.

Le défi, c'est de savoir qui «nous» sommes, quelle est la composition, l'identité et l'actualité de ce «nous» qui avance dans l'histoire: qui en fait partie et qui en est exclu, qui est actif et qui est passif, qui est au centre et qui est à la périphérie, qui a droit à la visibilité et qui est dans l'obscurité, qui fait l'histoire et qui ne la fait pas, qui est capable de se projeter dans l'avenir ?

La démocratie se réinvente chaque fois que de nouvelles subjectivités, de nouveaux acteurs émergent de l'infra-monde obscur et apparaissent dans l'espace public; chaque fois que des «hommes infâmes» (*infama*: sans réputation), comme les appelle Michel Foucault, qui n'ont pas lieu d'être vus, dont la parole n'est entendue que comme plainte ou bruit, entrent à un moment donné, souvent par effraction, dans l'espace visible et revendiquent d'être entendus et reconnus: le «peuple» («le tiers-état») dans la foulée de la Révolution française, les ouvriers («prolétaires») dans la foulée de la Révolution industrielle; puis les femmes, les lesbiens, etc..

Or si l'on regarde les mouvements d'émancipation ou de subjectivation, on s'aperçoit qu'à chaque fois un *droit fondamental* est octroyé, qui garantit l'inscription réelle de ces nouvelles subjectivités dans le «nous» commun (le suffrage universel, le droit de grève); des *acteurs collectifs* émergent (les partis, les syndicats), des *institutions* délibératives ou judiciaires spécifiques sont instaurées (le Parlement, «l'Etat de droit», les commissions paritaires, les tribunaux du travail, etc.); des *compromis* sont conclus entre les forces en présence (entre aristocratie, clergé et bourgeoisie au 19^e siècle, entre bourgeoisie et classe ouvrière au 20^e siècle); de nouveaux *modes de gestion* de la population sont mis en place («opinion publique»; «Etat-Providence»); et enfin des *instruments de mesure* sont mis en place (la sociologie a été «inventée» pour donner à la démocratie citoyenne et sociale les instruments de mesure, quantitatifs et qualitatifs, qui lui étaient nécessaires: sondages d'opinion, statistiques, entretiens, etc.).

L'enjeu aujourd'hui c'est de savoir comment cette dynamique peut se poursuivre avec ces nouveaux acteurs que sont les «étrangers», «immigrés», «allochtones», «minorités «culturelles» ou «ethniques». Tous termes qui font problème, ce qui est bien le signe que nous ne savons pas exactement qui sont ces nouveaux sujets en devenir, en quoi ce sont de nouveaux sujets *politiques*, comment les reconnaître comme tels, et quelle refiguration de l'espace commun entraîne cette reconnaissance.

En attendant, nous nous retrouvons avec des populations qui sont en effet en souffrance de participation et de reconnaissance dans l'espace commun, qui sont victimes de discriminations systématiques, quotidiennes en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de loisirs. Des populations confinées dans l'infra-monde, interdites *de facto* d'émerger dans l'espace public et de s'y faire reconnaître. Et comme tout est lié, le déclin de la démocratie sociale et citoyenne se ressent aussi sur ces populations: l'Etat déserte les cités et les quartiers, néglige la mixité scolaire ou sociale, n'assure pas les services publics de proximité (administration, poste, police), abandonne tous ceux que Bourdieu appelle les «fantassins du social», ouvre insuffisamment la délibération publique aux citoyens étrangers ou d'origine étrangère, etc... Pas étonnant, dès lors, que ceux-ci trouvent mécaniquement dans les fondamentalismes et les nationalismes les ressources normatives et identitaires qui leur font défaut au sein de la société.

Voilà pourquoi il nous faut de toute urgence réaliser la démocratie transculturelle, c'est-à-dire une démocratie qui reconnaisse la pluralité des cultures, des identités et des origines, et qui les reconnaisse au sein d'un espace qui leur soit commun (qui respecte l'égalité de tous), mais qui, dans le même temps, pense ce «commun» comme ouvert, hétérogène, traversé par des échanges, des emprunts, des mélanges qui permettent aux identités non pas de se préserver telles quelles, mais de se combiner et de se réinventer sans cesse.

Dans cette perspective, l'un des enjeux majeurs de demain est la politique de la ville. La démocratie cosmopolitique sera «*métropolitique*». L'urbanisation quasi-totale de la population mondiale se profile dans un avenir historique proche (déjà 60 % aujourd'hui). Elle fait de la ville un nouvel espace commun qui, à l'heure actuelle, ne dispose pas d'institutions politiques et juridiques spécifiques (le découpage des communes répond encore à une logique territoriale, et ne prend pas assez en compte le phénomène métropolitain, comme on le voit à Bruxelles, dont les institutions ne correspondent pas à sa réalité sociologique). Il faut donc inventer un niveau de pouvoir et de juridiction qui soit en prise avec la civilisation ultra-urbanisée de demain, où se jouera la vie quotidienne de nos concitoyens : travail, logement, loisirs, hygiène, mobilité, et surtout interculturalité (ou plutôt transculturalité). C'est là aussi, sans doute, que la démocratie participative, si elle est possible, trouvera à se concrétiser. Je pense qu'il faut même envisager que certaines métropoles deviennent des interlocuteurs politiques autonomes et reconnus comme tels, à côté des Etats et non plus *sous* leur autorité quasi-totale, comme c'est le cas aujourd'hui.

Concrètement, une politique cosmopolitique et transculturelle signifie (entre autres) la valorisation des langues et des cultures d'origine, l'inscription dans notre mémoire commune de l'histoire des migrations et des cultures non-européennes ; le réaménagement de notre espace social pour en faire un univers de choix et de variétés d'attitudes et de modes de vie (en matière alimentaire, vestimentaire, ou de jours fériés par exemple)³. Ce qui suppose encore, bien en amont, la lutte contre toutes les formes de discrimination en matière d'accès à l'emploi, au logement, à l'enseignement, aux biens et aux services ; des politiques d'action positive envers les populations étrangères ou d'origine étrangère, politiques qui, elles-mêmes, supposent des instruments statistiques spécifiques (tests agrégés, «monitoring» des personnes étrangères ou d'origine étrangère⁴, baromètre de la diversité).

Pour réaliser la démocratie transculturelle, il faut donc un renforcement réciproque des trois sphères (citoyenne, sociale et culturelle) qui constituent la démocratie contemporaine. Mais surtout, comme on le voit, il faut que la démocratie cosmopolitique s'engage enfin dans un processus de création collective analogue à celui qui a permis l'institution de la démocratie citoyenne et de la démocratie sociale : création d'acteurs collectifs et d'institutions (associations culturelles, institutions publiques dédiées à la transculturalité), de compromis («pratiques d'harmonisation»), de politiques (actions positives) d'instruments de mesure, et surtout institution d'un droit fondamental spécifique.

En effet, je disais en commençant que chaque conquête démocratique est indissociable d'un droit fondamental reconnu aux nouvelles subjectivités qui émergent – suffrage universel pour la démocratie citoyenne ; droit de grève pour la démocratie sociale). Pour la démocratie cosmopolitique, ce droit sera le droit à *l'hospitalité*.

3. Sur les «pratiques d'harmonisation» et les «accommodements raisonnables» en matière de religion, on se reportera au très instructif «Rapport Taylor Bouchard» (Québec), *Fonder l'avenir*. Le temps de la conciliation (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec).

4. Le «monitoring» de la participation des personnes étrangères ou d'origine étrangère aux différents champs de la vie sociale – emploi, logement, formation – ne doit pas être confondu avec le «comptage ethnique» puisqu'il consiste en données officielles «objectives» (la nationalité ou celle des parents), et est parfaitement respectueux de la vie privée puisque les informations utiles sont *anonymes*.



Ici il faut être un peu utopique.

Le droit d'hospitalité (pensé dès le 18^e siècle par Kant) est le droit de tout homme venant d'ailleurs (avec sa culture, sa langue, sa religion, son mode de vie) d'être accueilli et respecté dans sa singularité et dans son altérité. Ce droit (dont Kant précise qu'il ne relève pas de la «philanthropie», c'est-à-dire de l'humanitaire, mais bien du droit) signifie tout simplement que, puisque notre monde est un monde fini, «dépourvu d'espaces inhabités où nous pourrions refouler les nomades», puisque «en tant que sphérique, les hommes ne peuvent se disperser à l'infini et qu'il faut donc qu'ils se supportent les uns à côté des autres, *personne n'ayant originairement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre*», en conséquence de ce fait anthropologique, «tout homme a le droit de se proposer comme membre de la société» – c'est-à-dire tout homme a le droit de se proposer comme nouveau sujet du «nous»⁵.

Le droit d'hospitalité, tel qu'il est pensé par Kant, a une portée philosophique immense (sur laquelle je n'ai pas le temps de m'attarder ici), mais qui consacre une exigence universelle d'ouverture et de réciprocité: l'idée selon laquelle «personne n'a originairement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre» résonne avec un autre impératif de la pensée de Kant: «penser en se mettant à la place de l'autre», c'est-à-dire penser en intériorisant la pluralité des points de vue, en acceptant de n'avoir d'identité, de ne pouvoir dire «moi» ou «nous», «moi je pense que», que dans la non-identité à soi et l'altérité.

Le droit d'hospitalité est, à ce stade, une utopie. Mais c'est une utopie concrète. Ce droit, comme tous les droits, ne serait pas absolu, mais signifierait plutôt un renversement de logique, une «révolution copernicienne» des rapports entre les «étrangers» et les Etats. Jusqu'à présent, l'étranger n'a *en principe* pas le droit de se proposer comme membre de la société, les conditions dérogoratives pour pouvoir bénéficier de ce droit étant en fait de compte étroites – et même de plus en plus étroites (qu'il s'agisse de regroupement familial, d'études, de travail, d'asile, de protection subsidiaire ou même de raisons humanitaires).

5. E.Kant, *Projet de paix perpétuelle*, trad. Gibelin, Vrin, 1984, p.30.

Le droit d'hospitalité renverserait la logique, «la charge de la preuve». Le principe serait le droit universel d'hospitalité, c'est-à-dire le droit, pour tout individu, de se proposer comme membre de la société de son choix, et ce serait à l'Etat de justifier les limitations qu'il estime nécessaires de devoir mettre à l'immigration. Car je reprends quant à moi volontiers la formule de Michel Rocard, toujours mal citée : «La France (=la Belgique) ne peut pas accueillir toute la misère du monde, *mais elle doit savoir y prendre fidèlement toute sa part*» (c'est la seconde partie de la phrase qui est toujours occultée...). Il ne s'agit donc pas de dénier aux Etats le droit de réguler les flux migratoires, mais de faire en sorte que ce droit n'abolisse jamais le droit plus fondamental d'hospitalité né de la cosmopolitisation du monde – droit d'hospitalité qui rejoint lui-même le droit tout aussi fondamental à la diversité des points de vue et des modes de vie.

D'où l'on voit que la question de l'hospitalité et de la diversité est une question abyssale, qui touche non seulement à notre rapport au monde, à notre rapport aux autres, mais aussi à notre rapport à nous-mêmes. Car la faculté de «penser en se mettant à la place de tout autre» (notamment de l'étranger qui arrive), n'est possible que dans un certain rapport à soi – un rapport à soi où l'on a déjà fait place à l'étranger et à l'inconnu, où l'on a déjà reconnu l'étranger comme familier (ce qui doit devenir *familier*), et où (vice et versa) l'on a déjà reconnu le plus familier comme étrange et étranger – ce qui requiert le doute, le soupçon, l'esprit critique.

Les mots de la fin...

ROSE-MARIE GEERAERTS
CO-DIRECTRICE
DU CFS ASBL

Cette matinée inaugurale fut un événement riche en échanges et nous rappela quelques concepts élémentaires tels que «hospitalité», «solidarité», «droits de l'homme», «égalité», «respect», «solidarité», qui furent souvent le propre de notre histoire. Pourtant, la question actuelle des flux migratoires se succédant dans une société livrée à la mondialisation et les réactions de replis identitaires en Europe, ne sont pas simples à gérer en période de crise et de récession économique. Il faut savoir revenir à des valeurs et des principes de base, tout simplement Humains.

Pour Alain Leduc, échevin de la Cohésion sociale à Saint-Gilles, instigateur de ce Parcours de la Diversité, l'hospitalité ne constitue pas une aumône ou un contrôle social, il s'agit d'un véritable retour à une solidarité forte du monde du travail. A d'autres moments, il y a une trentaine d'années en pleine crise pétrolière, les syndicats – et la FGTB tout particulièrement – furent à l'origine de l'inscription massive des migrants en 1973 à Bruxelles.

Edouard Delruelle, philosophe et Directeur du Centre pour l'Égalité des Chances, nous rappelle que Kant au XVIII^{ème} siècle disait déjà que «personne n'a le droit de se trouver à un endroit du monde plutôt qu'à un autre»; pour lui, les migrations doivent constituer un droit qui doit être inscrit dans les lois et dans le Droit international. L'Europe ne peut pas s'enfermer dans une forteresse sous peine de devoir affronter les conséquences néfastes pour la démocratie et la paix, mais il avoue être pessimiste dans le contexte actuel de repli. L'adaptation aux nouveaux défis est un devoir de la démocratie si on ne veut pas mettre en danger le droit social et citoyen.

Pour Benoît Van der Meerschen, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, la mondialisation que nous vivons actuellement constitue surtout un phénomène économique et social dans lequel l'être humain est oublié: il devient l'outil d'une main-d'œuvre au rabais et génère avant tout inégalité et injustice sociale. Le dialogue avec l'autre venu d'ailleurs nécessite d'abord de l'accueillir dans le respect et l'égalité et cela doit s'inscrire dans le «droit d'entrée dans un autre pays». C'est seulement à cette condition que l'on pourra demander la réciprocité. Il rappelle que la Belgique n'a toujours pas ratifié la Convention des droits des travailleurs migrants, et la lenteur terrible des groupes de travail à faire des propositions dans un contexte où l'économique est au pouvoir.

Par ses nombreuses questions pertinentes, le public a mis en évidence la justesse des propos des intervenants. Trop d'exemples d'inégalités de traitements, de non respect des personnes et d'injustice sociale nécessitent de l'Etat qu'il agisse au niveau des lois pour rétablir le Droit et au niveau de l'enseignement pour que tous les enfants apprennent à vivre dans l'Égalité et la Solidarité.

18 novembre – Rencontre débat: Les parents face à la scolarité de leurs enfants

MYRIAM AZAR
RESPONSABLE DU PÔLE
FORMATIONS
CONTINUÉES

C'est à un moment fait à la fois de convivialité et de sérieux que nous ont conviés le Centre Interculturel de Formation par l'Action asbl et Formation Insertion Jeunes² en cette froide soirée du 18 novembre, rencontre organisée dans le cadre du Parcours de Diversité 2008.

CFS ASBL

Convivialité car tout un chacun a pu s'exprimer et poser les questions qui lui tenaient à cœur, sérieux car les différents intervenants et le public se sont penchés sur une question d'importance, celle du rapport entre parents et scolarité de leurs enfants, et notamment en situation d'échec scolaire.

Une question qui est au cœur des préoccupations du CIFA: cette association active depuis 1992 anime avec conviction une école de devoirs où près de 80 jeunes par an sont accompagnés, encouragés et soutenus dans leur parcours scolaire. Comme l'a rappelé en guise d'introduction Hassan Assila, coordinateur du CIFA, «l'école reste un des meilleurs moyens pour des personnes d'origine populaire de s'en sortir», d'où l'importance pour les parents d'en saisir tous les enjeux et les modes de fonctionnement.

Pour amorcer le débat et faire réagir les intervenants, Eric Rouxhet, responsable des activités d'éducation permanente à Formation Insertion Jeunes, une association de formation d'adultes, a présenté un extrait d'un documentaire qu'il a réalisé.

Ce document nous a permis d'entendre des témoignages particulièrement touchants d'adultes en reprise de formation: tous présentent un point commun, celui de la difficulté de se réaliser quand on n'a pu suivre un cursus scolaire «normal», c'est-à-dire aboutissant à l'obtention d'un diplôme.

Quelques morceaux choisis:

Brigitte Welter, médiatrice scolaire à Saint-Gilles, a expliqué l'importance d'être informé en tant que parent sur le fonctionnement de l'école et les différentes possibilités existantes en matière d'orientation. En effet, l'orientation est souvent décisive quant à la réussite ou non du jeune.

Marie Christine Linard de la FAPEO – Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel- a rappelé aux parents présents que chacun, selon ses moyens, peut soutenir son enfant dans sa scolarité et que nous sommes tous sur le chemin, sur la voie pour devenir des parents corrects. Elle a expliqué que le rôle de son organisation est de mener des actions de médiation entre les visions parfois très différentes des chefs d'établissements et des parents. Il s'agit donc souvent de jouer le rôle de courroie de transmission entre des «mondes» qui ne se comprennent pas toujours. Elle a rappelé qu'en tant que parent, on pouvait se sentir parfois seul face à l'école, d'où l'intérêt de travailler en groupes de parents qui peuvent ainsi créer des lieux d'échanges de savoirs et d'expériences. La FAPEO exerce aussi une pression pour que la question de l'échec scolaire soit regardée en face: l'organisation plaide pour que l'apprentissage se fasse uniquement au sein de l'école. Il est important que tous nous soyons conscients qu'il ne faut pas «refaire l'école après l'école», tendance qui a pour conséquence d'accroître les inégalités entre les enfants.

1. Article paru dans le *Village Mondial*, n°30, février 2009

2. www.fij.be

Véronique Marissal, responsable de la Coordination des écoles de devoirs de Bruxelles, a replacé le contexte d'émergence des écoles de devoirs par rapport à la question de l'échec scolaire. Au fil des années, elle a fait le constat que désormais réussir à l'école n'est rendu possible que grâce à un soutien externe à l'école. Les écoles de devoirs existent officiellement depuis 30 ans : en 1980, on comptait 30 écoles de devoirs en région bruxelloise, aujourd'hui on en dénombre 201, avec comme corollaire qu'il est de plus en plus demandé à ces écoles de devoirs de combattre l'échec scolaire. Or, leurs missions premières ne se limitent pas à cet aspect puisqu'elles doivent permettre aussi la socialisation, la participation et le développement culturel de l'enfant. Véronique Marissal insiste aussi sur l'importance de travailler avec les enfants sur les bonnes raisons d'apprendre, elle interpelle également les parents sur la notion de «bonne école» à l'heure où le Décret Mixité fait couler beaucoup d'encre. Une bonne école n'est-elle pas celle où un enfant se sent valorisé, épanoui et où il peut progresser et être soutenu dans ses difficultés quand elles se présentent.

Joséphine Puligheddu, responsable de l'école de devoirs du CIFA, a expliqué qu'avant même la réalisation stricte de devoirs, ce qui est visé c'est l'épanouissement de chaque jeune... cela passe par l'écoute, par le soutien, par l'établissement progressif d'une relation de confiance. Son expérience lui montre qu'aucun jeune n'est détaché par rapport à la question de l'échec scolaire, derrière lequel se cache toujours de la souffrance. Elle fait aussi le constat que beaucoup de jeunes se sentent submergés par des problématiques multiples telles qu'une certaine désorganisation, des difficultés personnelles liées à l'adolescence, l'absence d'espace propre à l'étude... or si le CIFA est un lieu d'explication des matières et donc de remédiation, il ne permet pas en pratique d'être un lieu pour étudier.

Des parents concernés et soucieux de comprendre : florilège de questions...

Les parents présents, une majorité de mamans, ont posé beaucoup de questions... confirmant d'une certaine manière les dires de Véronique Marissal qui déclara «On n'a pas rencontré beaucoup de parents démissionnaires, par contre on a des parents qui sont angoissés par la réussite de leurs enfants qui sont, pour certains, en difficulté...».

Telle maman s'inquiète que sa petite fille ne sait pas encore lire. Une autre explique que son enfant a peur de son professeur, une autre encore demande comment s'inscrire à l'école de devoirs... Une maman souhaite comprendre comment rejoindre une association de parents... Au fur et à mesure, ces parents échangent, témoignent, s'interrogent... avec comme unique souci : comment permettre à l'enfant de se sentir bien dans l'école.

En guise de conclusion

Comme je le disais, une soirée riche en échanges et en prises de conscience permettant de couper la tête à des idées reçues comme «les parents sont démissionnaires» ou «les jeunes qui sont en échec le veulent bien...» ou encore «une école de devoirs ça ne sert qu'à faire des devoirs»... L'occasion de se rendre compte aussi que beaucoup de parents partagent les mêmes préoccupations, au-delà des origines sociales et économiques... et que l'échec scolaire n'est pas une fatalité. Des moyens d'action existent : une rencontre comme celle que nous venons de décrire et initiée par une association comme le CIFA constitue un de ces moyens !

L'aide extra-scolaire en région bruxelloise, une offre en augmentation constante...

Quand les enfants et les jeunes deviennent des élèves à temps plein!

VÉRONIQUE **Préambule**

MARISSAL
COORDINATRICE DE LA
COORDINATION DES
ÉCOLES DE DEVOIRS DE
BRUXELLES
CEDD ASBL

Nous ne pouvons, avant de présenter le travail des écoles de devoirs en région bruxelloise, faire l'impasse d'une mise en contexte de la question actuelle de l'aide extra-scolaire, une aide qui apparaît de plus en plus souvent comme un des éléments indispensables à la réussite scolaire quelle que soit l'origine des élèves. Petites annonces dans la presse locale ou dans les commerces de proximité, l'offre et la recherche de cours particuliers sont loin d'être récentes! Ce qui semble plus récent, par contre, c'est l'amplification de cette offre et la marchandisation accrue et revendiquée d'un secteur du soutien scolaire en pleine expansion. Or, à l'inverse de l'offre privée, l'école est l'institution mandatée par la société pour mettre en oeuvre les valeurs d'égalité! Elle devrait donc garantir à chacun des élèves les savoirs et compétences de base qui leur permettent de comprendre le monde et d'y prendre place. On peut sans se tromper dire que dans bien des cas, il s'agit d'une externalisation des apprentissages.

Accepter la délégation de missions aussi importantes, qui incombent à l'école, à des services extérieurs payants ne peut que nous éloigner des aspirations égalitaires de celle-ci. Le phénomène d'externalisation de l'accompagnement et de la remédiation scolaire auprès de fournisseurs externes, qu'ils soient accessibles ou non financièrement, doit être analysé de manière globale en sorte que l'acte d'apprendre retrouve la place qui lui revient dans l'école. Le contexte social et économique actuel a instauré un climat de crainte par rapport à l'avenir et tout particulièrement par rapport à l'emploi, cela a exacerbé la demande de réussite scolaire quel qu'en soit le prix. Des parents consacrent une part non négligeable de leur budget aux divers soutiens et accompagnements scolaires de leurs enfants, d'autres s'orientent vers les écoles de devoirs, des initiatives qui ne cessent de se développer et qui se voient rapidement obligées de refuser des enfants et des jeunes par manque de place, etc. Ce phénomène d'externalisation, qui consiste paradoxalement à chercher en dehors de l'école les clés de la réussite scolaire, doit nous mettre en garde contre une compétition accrue entre établissements et la poursuite d'une dualisation déjà tellement présente. L'École doit rester le lieu garant de la transmission et de la construction des savoirs pour tous. La prise en charge des difficultés d'apprentissage des enfants doit donc se faire tout au long du parcours scolaire dans l'école parce que l'école est l'institution mandatée pour assurer aux élèves savoirs et compétences de base et que l'enseignant est et reste le premier «remédiateur».

Les écoles de devoirs, un dispositif de soutien scolaire parmi d'autres.

La situation scolaire particulièrement problématique en région bruxelloise fait l'objet de l'attention de services et dispositifs divers et variés: Services de Prévention Communaux, Dispositifs d'Accrochage Scolaire, SAS, Cellule de Veille contre le Décrochage scolaire, Cohésion sociale (une des cinq priorités régionales du plan quinquennal actuel est le soutien scolaire), écoles de devoirs...

Fin des années '80, les écoles de devoirs connues de la CEDD étaient au nombre de 45¹. Elles sont environ 200 aujourd'hui! 52 Pouvoirs Organisateurs (soit 62 edd) sont membres de la coordination. Une enquête réalisée auprès de celles-ci nous donne un idée du nombre d'enfants accueillis.

1. Coordination des Ecoles de Devoirs, Lire et Ecrire Bruxelles *Des parallèles qui se rejoignent... Ecoles de devoirs, groupes d'alphabetisation: quelle collaboration?*, février 1989

47 associations membres (sur 52) soit 57 sites (sur 62) ont répondu à notre questionnaire relatif au public accueilli par elles en 2007-2008. Ils étaient 5 918 enfants et jeunes à fréquenter les activités durant l'année passée en ce compris durant les périodes de congés scolaires².

Public visé 2007-2008	Nombre sites	Nombre enfants primaire	Nombre enfants secondaire	Totaux
Primaire*	15	1 176	0	1 176
Primaire & secondaire	37	2 900	1 237	4 137
Secondaire	5	0	605	605
Totaux	57	4 076	1 842	5 918

*Quelques edd accueillent des petits de maternelle. Ils sont inclus dans le groupe d'enfants d'école primaire.

La plupart d'entre elles signalent être complètes et inscrire les enfants et les jeunes en liste d'attente... une situation qui indique combien la question de la réussite scolaire mobilise les acteurs de l'éducation et comment les écoles de devoirs voient leur projet initial d'éducation permanente pris « en tenaille » entre l'externalisation par l'école de la remédiation, les demandes de réussite parfois exigeantes des parents et les besoins des enfants et des jeunes. Malgré le Décret de reconnaissance des écoles de devoirs – voté en avril 2004 – qui rappelle les missions du secteur, la plupart du temps il est demandé aux associations de répondre avant tout à la demande par un surcroît d'activités scolaires!³ Dans une telle situation, difficile de faire comprendre et accepter à de nombreux parents que jouer, dessiner, peindre, chanter, ne rien faire... participe au développement de leur enfant et à ses apprentissages... une situation que nous abordions en 2007 dans le cadre d'un travail autour des travaux à domicile mené en collaboration avec FIJ et le CRI à Molenbeek.⁴ Celui-ci vise, à moyen terme, à réaliser un outil pédagogique autour des devoirs qui puisse favoriser la réflexion et proposer des pistes de travail aux différents acteurs concernés. La richesse des échanges avec ces différents acteurs, entre conditions, habitudes, représentations et certitudes, nous a permis d'appréhender combien la question scolaire peut se décliner différemment selon que l'on soit enfant, parent, animateur ou enseignant.

Les enfants assument souvent seul leur métier d'élève.

Tout au long des animations proposées, les enfants se sont présentés à nous d'abord comme des élèves, répondant à l'attente qu'ils imaginent être celle de l'adulte qu'il soit enseignant, parent ou animateur. La plupart d'entre eux réalisaient leurs devoirs seuls, les parents n'étant pas là à leur retour de l'école. Même si le temps des devoirs est pris sur leur temps libre (*on a besoin du temps*

2. Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles, *La Coordination de F à Z*, in A Feuille T N°138, novembre 2008, p4, 7, 12 & 22

3. Le §1er de l'Article 2 du Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs du 28 avril 2004 précise: Les écoles de devoirs, leurs Coordinations régionales et leur Fédération communautaire ont notamment pour missions de favoriser:

- le développement intellectuel de l'enfant, notamment par le soutien à sa scolarité, par l'aide aux devoirs et par la remédiation scolaire;
- le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle;
- la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

4. Coordination des Ecoles de Devoirs *Les devoirs... encore et toujours!* In A Feuille T n°128, décembre 2007

pour faire nos devoirs, les devoirs, c'est lourd parce qu'il y en a beaucoup, on est enfermé dans une pièce, je ne peux pas parler, c'est pas gai, ça m'énerve), ils ne remettent pas réellement en question les travaux à domicile et partagent l'idée que ça leur servira pour demain (*on doit les faire pour passer son année, il faut d'abord aller étape par étape pour devenir un champion, faire ses devoirs c'est franchir un cap*). Eux aussi nous présentent le devoir comme quelque chose de sérieux et d'important par opposition au temps libre vu par eux comme plaisir, amusement, rêverie voire oisiveté et fainéantise... Ce temps-là ne servirait à rien d'autre qu'à s'amuser! (*on ne réfléchit pas, on ne fait rien*). Avec les devoirs, on ne rigole pas (*le devoir, c'est dur quand on n'arrive pas à le faire, c'est la colère quand je ne sais pas les faire...*). On peut aisément comprendre la souffrance qui pourra être la leur quand trop souvent aucune aide ne pourra leur être apportée...

Pour les parents, le devoir constitue un enjeu de réussite incontournable

La majorité des parents rencontrés soutient la pratique des devoirs à domicile envisagée comme un élément indispensable à la réussite scolaire de leur enfant, un gage pour l'avenir.

Si une maman nous dit que les devoirs n'ont que des côtés positifs pour son enfant, *elle adore, c'est la première chose qu'elle pense à faire... c'est sa liberté...* la plupart pourtant parlent de l'effort qui est demandé à l'enfant et expriment leur souhait de voir leurs enfants s'y mettre avec plaisir... Un papa nous précise ainsi que le devoir devrait être *un moyen de ressourcement, d'approvisionnement*. Après une journée d'effort à l'école, il attend de son enfant *qu'il fasse son travail à domicile d'une façon sérieuse, qu'il s'investisse*. Il nous parle d'un «*plaisir forcé*», forcé par les enjeux de la scolarité, forcé par les parents aussi... D'autres nous disent qu'il faut travailler dur pour y arriver, ou encore de la nécessité de cette *performance à la maison...* Face aux difficultés rencontrées par leurs enfants, ils souhaiteraient *des devoirs adaptés à leur cas, à leur niveau, à leur temps, pas trop compliqués, pas trop longs...* *Si l'enfant n'est pas suivi, il préfère la TV, jouer...* *Les enfants qui ont beaucoup de devoirs, qui ne sont pas autonomes, que les parents ne savent pas aider, ils sont pénalisés et ce n'est pas juste*. Outre leur rôle dans l'entraînement et l'apprentissage, les devoirs constituent pour eux un baromètre de la situation scolaire voire le moyen d'auto-évaluation permettant à l'enfant de savoir où il en est. Pourtant, à les entendre, pas facile de mettre son enfant au travail, pas facile non plus de concilier vie de l'élève et vie de famille. *Ce n'est pas facile, c'est périlleux, des enfants sont en difficultés, des enfants pleurent, c'est la vie, c'est pas facile... Il faut être vigilant et faire l'école en parallèle en tant que parent.*

... les enfants ne vont rien piger si on ne les aide pas... je vais être avec mon enfant, le surveiller... le premier, le deuxième, le troisième... c'est trop pour moi! Je ne sais pas si c'est dans toutes les écoles... je lui donne à faire les exercices, je dois les corriger... un devoir à la maison, c'est pas pour un enfant tout seul... il y a des enfants en école de devoirs, mais à la maison il faut que ce soit le parent qui aide... Je travaille jusque 17h, 17h30. Madame travaille jusque 18h. On a peu de vie à nous... préparer le dîner, les devoirs, laver le plus petit, mettre au lit... et c'est tous les jours comme ça... la course, la routine... c'est la vie qui va comme ça.

Certains parents disent rencontrer des difficultés à aider leur enfant au niveau de ce qui leur est demandé, des méthodes et des matières, certains demandant même que des écoles de devoirs pour parents soient créées en sorte qu'ils puissent davantage aider leurs enfants!

Leurs attentes et exigences en matière de travail à domicile sont parfois telles qu'ils souhaiteraient voir leurs enfants y adhérer davantage. Parallèlement, ils nous disent cependant la fatigue de l'enfant surtout si il est dans les premières années d'école primaire. Ils attendraient donc que les devoirs soient adaptés et dosés en fonction de l'âge et du niveau scolaire de leurs enfants. L'approche du temps libre et du rythme de l'enfant est peut être un des éléments qui a le plus opposé les parents rencontrés.

Les animateurs d'écoles de devoirs : entre attentes de l'école et exigence des parents... l'enfant.

La spécificité du travail d'accompagnement des devoirs dans les associations est de se trouver au carrefour entre l'école, elle qui donne les devoirs et attend des enfants de les réaliser seul (!?) et les parents aux attentes parfois tellement exigeantes... Pas facile dans ce cadre de placer l'enfant au centre du dispositif, d'accepter de ne pas répondre aux pressions extérieures de sorte à mener à bien son projet propre, respecter le rythme de chacun des enfants, ne pas entretenir illusions et faux espoirs. Travailler sur les devoirs, c'est trop souvent découvrir l'enfant dans ses angoisses, ses découragements, ses efforts trop souvent non récompensés, ses difficultés,... Le travail d'accompagnement mené au jour le jour avec les enfants renvoie inévitablement l'animateur aux inégalités de l'enfant face à ses devoirs. Inégalité face aux conditions matérielles. De quel espace l'enfant dispose-t-il à domicile pour réaliser ses devoirs ? Comment peut-il y trouver les conditions nécessaires pour se concentrer et travailler ? Inégalités d'accès aux sources d'informations : quels sont les outils de référence dont il dispose pour s'informer, rechercher ? A quelle distance se trouve la bibliothèque la plus proche et quelles sont les heures d'ouverture ? Inégalités aussi face aux disponibilités et aptitudes des parents. Vers quelle heure les parents qui travaillent rentrent-ils à la maison ? Comment concilier vie de famille et accompagnement scolaire de ses enfants ? Au-delà des encouragements que peuvent apporter les parents comment faire quand il s'agit de réexpliquer une matière ? De comprendre la consigne d'un devoir ? Comment les soutenir dans l'acquisition d'une méthode de travail ? Face à ces inégalités, l'école de devoirs va tenter d'offrir aux enfants un cadre de travail qui leur permette d'apprendre à travailler : un temps d'accueil où l'enfant puisse se poser avant d'entamer son travail, des situations d'aide où l'enfant puisse être accompagné, tâtonner sans crainte de tout jugement, poser ses questions, trouver des outils qui puissent le soutenir dans ses démarches d'apprentissage.

Travailler en école de devoirs c'est aussi découvrir la surcharge de travail de certains enfants, d'autant plus importante quand l'enfant rencontre des difficultés scolaires et ne pas se laisser entraîner dans une spirale infernale. C'est s'obliger à fixer des limites, à défendre le droit à certains moments pour l'enfant de ne rien faire, de ne pas imposer trop à celui qui n'en peut plus... Au-delà de la quantité de travail demandée, une attention doit également être portée sur l'état d'esprit dans lequel nombre d'enfants se mettent, malgré eux pourrait-on dire pour certains, au travail. Entre la peur de l'évaluation de l'enseignant et la peur de perdre l'amour d'un parent tellement soucieux de sa réussite, l'enfant est trop souvent dans la souffrance et la peur de ne pas y arriver. Cette angoisse de l'enfant s'accompagne très souvent d'un manque de confiance en lui important. Pas à pas, patiemment, l'animateur devra l'aider à retrouver cette confiance en lui, en valorisant le travail réalisé, en soutenant son effort... L'objectif du travail des animateurs sera, par le cadre et les modalités de travail proposés, de rendre à l'enfant sa place d'acteur de ses apprentissages. Pas toujours facile quand le rapport aux apprentissages est envisagé dans un face à face entre «l'enseignant qui sait» et l'enfant dont le rôle serait limité à retenir et restituer ce qui a été dit... Trop souvent, l'enfant ne saisit pas le sens du travail qui lui est demandé. Déconnecté de ce qui a été vu en classe, loin de la vie de tous les jours, l'animateur pourra petit à petit l'amener à déscolariser ses apprentissages, à leur donner sens. Idéalement, l'edd devrait être un espace où offrir à l'enfant un temps de ressourcement, où il puisse se poser, travailler individuellement, auto-centré, avec des supports différents, sans stress, hors cadre scolaire. Un lieu où il puisse aux côtés des autres et avec les autres, faire son travail, mettre sur papier, retourner dans sa tête vers ce qu'il a fait à l'école,... Un devoir raté ? Peu importe si il permet de travailler la logique de l'erreur !

Conclusion

Le Gouvernement de la Communauté française et les partenaires ayant participé à l'élaboration du Contrat pour l'École sont bien conscients de cet enjeu lorsqu'ils soulignent la place fondamentale qu'occupe l'enseignement dans le développement de toute société démocratique, l'École constituant en effet pour de nombreux jeunes l'outil essentiel de leur émancipation citoyenne, sociale, culturelle et solidaire. Tenant compte des constats posés sur la situation actuelle de notre système scolaire, dont celui d'une non maîtrise suffisante par tous les élèves des apprentissages de base, les signataires de la Déclaration commune du 29 novembre 2004 se fixaient 6 objectifs. Parmi ceux-ci, l'amélioration des performances de chaque enfant et l'augmentation du nombre d'élèves à l'heure ne peuvent faire l'impasse sur la question de la prise en charge des élèves dès que les difficultés se manifestent. Il est précisé, concernant ces objectifs, que d'autres outils que le redoublement permettent de gérer les difficultés d'apprentissage et d'adapter la pédagogie aux rythmes des élèves et qu'il convient de développer des outils pédagogiques pour résoudre les difficultés d'apprentissage dès qu'elles se présentent et de garantir des résultats.

Permettre aux enfants et aux jeunes d'oser dire leurs difficultés sans risque de jugements hâtifs sur leur comportement, leur attention, leur motivation, leur effort, leurs parents... et de trouver un soutien au sein même de l'établissement est une condition importante de leur réussite au risque de les voir perdre confiance en eux et se décourager. Replacer cette prise en charge au sein même de l'école ne peut qu'améliorer le rapport des jeunes à leurs enseignants, à leur établissement, à l'École.

Garantir aux parents une école où la plupart des difficultés scolaires de leurs enfants puissent être prises en charge ne peut également qu'améliorer leur relation avec l'établissement scolaire de leur enfant mais aussi avec leur enfant en leur rendant la place de parent qui leur revient.

Prendre en charge la remédiation au sein de l'école, c'est aussi rendre au secteur de l'accueil extra scolaire sa place spécifique entre l'école et la famille et permettre à l'élève qui quitte l'école d'être enfant.



En conclusion, mais sans défaitisme aucun, nous ne résistons pas à reprendre les mots de Philippe Meirieu dans l'avant- propos de la réédition de son ouvrage: «Les devoirs à la maison».

Depuis la première version, bien plus sommaire, de ce livre publié en 1987, la situation a, évidemment, beaucoup évolué... et, pourtant, bien des choses sont restées identiques. C'est que, comme le disent nos cousins québécois: «A l'école, ça change tout le temps, mais, dans la classe, tout est toujours pareil!». Ou, en d'autres termes, les réformes se succèdent, les structures sont régulièrement bouleversées, on change les dénominations et les modalités d'organisation de l'enseignement... Tandis que, dans la «boîte noire», les élèves et le maître, bien souvent, se retrouvent encore face à face avec des pratiques pédagogiques qui n'évoluent guère: le maître «fait son cours», l'élève repart chez lui, le soir, pour «apprendre ses leçons et faire ses devoirs»; il revient, le lendemain, pour qu'on vérifie s'il a bien compris. En cas de difficulté scolaire, les parents restent souvent démunis et, faute de mieux, cherchent comment, par des leçons particulières, permettre à leurs fils ou à leur fille de rattraper leur retard. Ils se tournent parfois vers une officine de «soutien scolaire» ou une entreprise d'«aide aux devoirs» qui spéculent honteusement sur l'angoisse des familles. L'une d'entre elles affiche même, sur les murs de nos villes et dans nos transports en commun, un slogan publicitaire qui devrait être revendiqué par le ministre de l'Education nationale lui-même «Les mauvaises notes ne sont pas une fatalité.» Qu'il faille payer de trente à soixante-dix euros de l'heure pour retrouver confiance en soi et ne plus considérer l'échec comme inéluctable en dit long sur les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le «service public d'éducation»⁵

Des propos qui ne peuvent qu'interpeller un secteur comme le nôtre, à la confluence de tant de tensions, d'angoisses, de souffrances, d'exigences et d'espérances...

⁵ Philippe Meirieu *Les devoirs à la maison. Parents, enfants, enseignants: pour en finir avec ce casse-tête.*, Nouvelle édition, la Découverte, Paris, août 2004,147p

Construire la relation : regard d'une animatrice de terrain

JOSÉPHINE Présentation du CIFA

PULIGHEDDU Le projet du CIFA est que les jeunes puissent apprendre à s'organiser «entre eux, par eux, pour eux».

COORDINATRICE DE L'ÉCOLE DE DEVOIRS DU CIFA ASBL Nous luttons pour l'insertion et la promotion des jeunes issus de milieux populaires. Prioritairement, nous visons à apporter une solution aux problèmes engendrés par le décrochage et l'échec scolaires.

Mais notre projet vise aussi à favoriser le développement et le bien-être de nos membres. Nous proposons donc des ateliers divers et réguliers tels que des ateliers peinture, ateliers théâtre, ateliers danse; nous organisons aussi des sorties culturelles : visites de musées, expositions, sorties au théâtre...

Nous tentons également de sensibiliser notre public à diverses problématiques de société.

Nous sommes une équipe composée de 7 membres : un coordinateur, une responsable de l'école de devoirs, trois animateurs, une secrétaire et une comptable.

Groupe d'entraide scolaire

L'école de devoirs est accessible toute la semaine de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 15h à 18h. Nous proposons un accompagnement grâce aux encadrants pédagogiques, des bénévoles et des animateurs vacataires qui sont chapeautés par notre équipe.

Une des principales conditions requises à l'inscription : la motivation. Une charte est conclue entre nous, le jeune et ses parents.

Le jeune doit se réinscrire chaque trimestre; cela permet de faire des évaluations individuelles régulières et de dialoguer sur le sens et les apports du CIFA pour chacun.

Lors de ces entretiens, je peux prendre conscience de la multiplicité des raisons pouvant amener un jeune au décrochage scolaire : problèmes familiaux, problèmes d'identité, peurs diverses comme celle de se projeter dans une vie d'adulte, doutes quant à l'orientation qu'il a pris ou doit prendre...

Je me rends compte que dans tous les cas, le jeune est le premier à souffrir d'une situation difficile liée à sa scolarité, combien est délicate parfois la remise d'un bulletin qui influence toute la suite de la scolarité. Lorsqu'un bulletin fait état d'échecs et de remarques parfois stigmatisantes, le jeune peut tomber de haut. Je me retrouve alors face à des jeunes en désarroi, coincés en quelque sorte entre de mauvais résultats – qui je le rappelle ne les laissent jamais indifférents – et la peur de montrer ces résultats scolaires à leurs familles. C'est ce que j'appelle «la double peine» du jeune.

Comme je l'évoquais plus haut, ces moments peuvent être décisifs.

Je pense qu'il est extrêmement important de prendre du temps dans ces moments-là en particulier, de tenter de comprendre les causes qui amènent le jeune à une telle situation. Il faut être vigilant, ne pas réduire le jeune à un système de points ou de remarques. D'où l'importance de l'accueil, de l'écoute, du suivi individuel... Ne pas s'arrêter qu'aux résultats scolaires mais s'intéresser à comment il vit sa vie, comment il perçoit le monde, ses amis, sa famille.

Je conclurai en me questionnant sur la place que s'autorisent à prendre les parents face à l'école. Il arrive que cette place soit inexistante, bien souvent à cause de la peur ou du manque de moyens pour affronter l'institution qu'est l'école.

Une maman dans le public a pris la parole et a expliqué sa situation. Son fils de 14 ans qui avait une «scolarité normale» se plaint depuis peu du rapport difficile qu'il entretient avec l'un de ses professeurs. Elle a exprimé son souhait d'intervenir mais aussi ce qui la retient: la crainte de son fils qui redoute que cela ne se retourne contre lui.

Madame Linard de la FAPEO a suggéré à cette maman de communiquer avec ce professeur, ne fut-ce qu'à travers le journal de classe.

J'adhère en effet à l'idée que dans un esprit constructif et non revendicateur, il est important que le parent montre qu'il existe. Cela peut dans bien des cas rassurer le jeune mais aussi le professeur. Il faut laisser le champ libre au lien, à des allers-retours, au dialogue en vue d'une collaboration constructive entre élèves, familles et école.

Événement à l'initiative du CIFA asbl, en partenariat avec FIJ asbl



CIFA asbl
30 rue de Moscou
1060 Bruxelles
T. 02/538 54 08
cifa@skynet.be



FIJ asbl
2A rue Franz Gaillard
1060 Bruxelles
T. 02/542 01 50
fij@brutele.be
<http://www.fij.be/>

27 novembre – Conférence: La coopération dans l'éducation: une condition pour construire une société plus hospitalière

Quand l'apprentissage du vivre ensemble commence dès la toute petite enfance

Prévenir et gérer la violence dès le plus jeune âge... une question importante dans la sphère contemporaine de l'éducation.

En effet, initier les enfants au vivre ensemble se concrétise essentiellement par l'acquisition de savoirs-être visant au respect et au dialogue avec autrui.

Au risque de redire l'évidence, les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain

Pour réfléchir au problème de la violence chez l'enfant, la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente avait convié différents acteurs de l'action éducative à en débattre. Olivier Bonny, coordinateur du secteur interculturel de l'association, rappela en introduction que les écoles populaires constituent aussi des lieux de socialisation de l'enfant, en plus d'être des lieux de transmission des savoirs.

L'intervenante principale fut Michèle Waelput, psychopédagogue qui participe à la formation d'instituteurs à la Haute Ecole pédagogique de Mons et à la formation continuée d'accueillantes en crèche.

Elle s'est tout particulièrement intéressée au phénomène de la violence des tous petits: en effet, on constate actuellement que, dès leur plus jeune âge, au sein des classes maternelles, certains enfants ont des comportements agressifs comme mordre, frapper...

Michèle Waelput nous a proposé d'y réfléchir et de découvrir quelles actions pédagogiques mettre en place pour concrétiser une éducation citoyenne.

Le débat fut modéré par Karin Zähler, coordinatrice du Centre Familial Belgo Immigré (CFBI).



Son expérience lui a montré que de l'analyse des manifestations de la violence chez les enfants, on pouvait déduire le schéma suivant : l'enfant ressent une frustration qui suscite colère et agressivité, cette dernière se manifestera soit verbalement, soit physiquement.

Elle expliqua également que la violence est un problème qui ne peut être ignoré: l'école et ses acteurs doivent véritablement s'en préoccuper car on ne peut instruire sans éduquer, l'instruction et l'éducation étant intimement liées.

Pour aller dans ce sens, Michelle Waelput a contribué à la rédaction d'un ouvrage proposant des jeux et activités d'apprentissage en vue de prévenir la violence dès l'enseignement maternel.

Un livre pratique et accessible qui peut être utilisé par tout professionnel travaillant avec des groupes d'enfants.



Coopérer pour prévenir la violence de Michelle Waelput et Delphine Druart, inspectrice cantonale. Aux éditions Deboeck, collection *Outils pour enseigner*. Ce livre offre divers outils pédagogiques, clairs et illustrés, que tout animateur, éducateur ou enseignant pourra s'approprier et reproduire au sein de ses groupes d'enfants.

La prévention de la violence chez les jeunes enfants : outils et pistes pédagogiques

MICHELLE WAELPUT Psychopédagogue depuis 30 ans, je forme les futurs enseignants de l'école maternelle et je m'occupe de la formation continuée des accueillants d'une crèche.

MAÎTRE-ASSISTANTE AU

DÉPARTEMENT
PÉDAGOGIQUE

DE LA HAUTE ÉCOLE

PROVINCIALE MONS-
BORINAGE

Prévenir et gérer la violence est devenu une préoccupation de notre société.

Tuer pour un MP3 ou une cigarette, agresser à coups de couteau un directeur à Dinant..., les événements récents nous hérissent par leurs côtés gratuits et disproportionnés. Cette violence touche les enfants de plus en plus jeunes : bandes de casseurs âgés entre 6 et 10 ans, pyromanes d'écoles de 8 ans. «...même dès le début de l'école maternelle, ils sont de plus en plus difficiles, mêmes intenable. Je n'ose plus sortir avec eux ! Certains n'hésitent pas à me donner des coups de pieds. L'un d'eux m'a craché dessus...» déclare une enseignante de classe maternelle.

Ces propos, on les entend souvent prononcés par les parents et par les enseignants.

Les enfants subissent de plein fouet l'évolution de la société : stress, égoïsme, indifférence à autrui, impression d'insécurité, absence de limites, influence de la violence banalisée et médiatisée, absence de travail ou travail obsédant, difficultés de la vie : famille décomposée, recomposée, monoparentale... Les enfants sont le reflet des problèmes d'adultes.

Or, la famille et l'école sont les premiers lieux d'apprentissage des valeurs. Comment y construire le relationnel, le mieux-vivre ensemble ?

Apprendre à gérer correctement le phénomène de la violence passe par une prévention fondée sur l'utilisation d'outils efficaces

Avec mes étudiants, j'ai mis au point et testé différentes activités pédagogiques. Le milieu scolaire va exercer une grande influence sur la vision du monde des enfants ; leur regard évoluera si on les confronte à des expériences multiples. Il faut pour cela promouvoir les valeurs indispensables à toute vision émancipatrice et démocratique de l'enfant à partir d'une organisation de la classe qui repose sur la coopération et la confrontation des points de vue. Le pic de violence se situe entre 2 et 4 ans, âge où l'enfant présente des difficultés à mettre des mots sur ses émotions. Il est alors nécessaire d'apaiser, canaliser, contrôler l'excès d'agressivité en facilitant tous les modes d'expression : corporelle, gestuelle, vocale, picturale...

Dès l'école maternelle, les violences physiques et verbales d'un enfant peuvent être détournées en le faisant dessiner et glisser sa production dans une «**boîte à colère**».

Lors d'une crise grave, on l'invite à passer un moment dans un «**coin défolement**» installé dans la pièce ; il peut ainsi transférer son agressivité sur des coussins, des sacs de graines à pétrir, des poupées de chiffon pour leur parler et s'y blottir, un matelas pour se reposer et récupérer. La grosse crise de rage, mettant en péril la sécurité des autres enfants peut s'y extérioriser, s'y défouler, s'y calmer. Ce «time out» comme disent les anglo-saxons est facile à créer, prend peu de place et se révèle très efficace.

Plus il grandit, plus le langage se construit et permet divers apprentissages : nommer ses sentiments et exprimer ses besoins propres, détecter les émotions des autres – mimes, utilisation de marionnettes... – exprimer son désaccord verbalement non pas en attaquant la personne (tu es méchant) mais en critiquant son action (tu as jeté mon dessin à la poubelle, je ne suis pas d'accord)... On l'amène progressivement à la **gestion des conflits** en cherchant des solutions adaptées : **s'excuser, réparer, chercher un compromis, partager.**

Des récits séquentiels montrant des situations conflictuelles traitant de ces comportements sont présentés, analysés et discutés en classe. Régler calmement un conflit par la médiation, la réconciliation et le jeu doit faire l'objet d'un apprentissage systématique.

Pour créer les conditions de vivre ensemble, il est nécessaire de rédiger avec les enfants des règles de vie collectives et de les faire respecter ! Ce contrat affiché stipule clairement par dessins ou courtes phrases les interdits – abîmer la production des autres, se battre, arracher des mains, hurler en classe... – et ce qui est autorisé – se déplacer sans courir, ranger, aider un autre enfant, employer les «mots magiques» : bonjour, merci, pardon, s'il vous plaît, au revoir...

L'adulte donne des repères qui manquent parfois cruellement à certains enfants et rappelle que la société a des règles qu'il est nécessaire de respecter.

Des sanctions éducatives, significatives, proportionnelles à l'acte sont appliquées (je piétine un manteau, je rangerai tous les manteaux avant d'aller jouer).

Des **sanctions** adaptées impliquent une réparation de la part de l'enfant. Certains gestes sont sanctionnés **immédiatement** pour éviter un sentiment d'impunité. D'autres sont récompensés de diverses manières et peuvent recevoir un diplôme : «je suis capable d'aider un plus petit à...» qui valorise l'enfant. Ces brevets de réussite sont rapportés à la maison pour tenir au courant les parents de l'acte valorisé et créer un lien éducatif positif important en les mettant en pratique dans la vie familiale. Ils assurent également la pratique de l'autoévaluation du comportement.

Pour les enseignants, **une grille d'observation du style comportemental** enfantin est indispensable pour situer l'enfant au niveau relationnel et pour l'aider à évoluer. Elle est présentée en deux colonnes correspondant à deux styles de réactions sociales, celles qui expriment une volonté d'aller vers l'autre (invite à jouer, félicite l'autre, accepte de l'aide, donne de l'aide...) et celles qui manifestent des difficultés dans la relation avec les autres (adresse des regards menaçants, détruit



Un dessin plein d'humour illustrant la fonction du coin défilage : permettre à l'enfant de s'isoler dans de bonnes conditions pour retrouver son calme lors d'une crise. Installation, budget, objectifs... sont largement expliqués dans le livre de Michelle Waelput et Delphine Druart.

le matériel ou la production de l'autre, n'admet pas l'échec...). En relevant la fréquence des comportements dans l'une ou l'autre colonne, l'éducateur pourra mettre en place des activités de solidarité et intensifier les efforts sur certains enfants à problèmes.

Afin de construire une citoyenneté responsable et un esprit d'entraide, des jeux de **coopération** sont proposés. Les principes sont simples: les enfants sont tous unis dans un but commun ou luttent contre un adversaire commun, tout le monde gagne ou tout le monde perd. Un esprit d'équipe et de solidarité s'installe et fait oublier la seule logique de la compétition.

La classe étant un lieu social où tous les partenaires interagissent, il est nécessaire de proposer des **activités d'apprentissage collectif** pour inciter les enfants à s'entraider dans le but d'apprendre. Le rendement scolaire est augmenté, chaque membre apporte sa contribution à l'œuvre collective (pour découvrir un paysage, les enfants sont munis d'appareils photos, de papiers, crayons, enregistreur, jumelles..., se répartissent les tâches puis mettent en commun les informations).

Les jeux vidéos privilégiant l'humour, la stratégie, les énigmes, les valeurs écologiques et citoyennes doivent être choisis au détriment de ceux où règnent la violence gratuite dans un climat amoral, voire immoral.

Enfin installer un pont entre l'école et la famille, en créant un **espace d'écoute et de médiation** est fondamental pour assurer une continuité éducative. Des réunions de parents basées sur la discussion de problèmes éducatifs et relationnels vont dans ce sens.

Pour atténuer les comportements violents, des valeurs indispensables doivent être développées: le respect de l'autre, l'entraide, la tolérance, l'ouverture aux autres, l'engagement, le pouvoir de se remettre en cause, le souci du bien commun...

Les parents et les éducateurs, les enseignants doivent être préparés au rôle qu'ils exerceront face à la montée de la violence dès le plus jeune âge et donner des réponses adéquates.

Événement à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation Permanente, LEEP asbl



Ligue de l'Enseignement
et de l'Éducation Permanente, LEEP asbl
rue de Lenghentier, 1A
1000 Bruxelles
T. 02/512 97 81
info@ligue-enseignement.be
<http://www.ligue-enseignement.be/>



28 novembre – Table ronde: Regards sur la cité: amorce d'une réflexion sur le processus de travail en réseau

Le 28 novembre 2008, le monde associatif était invité à réfléchir à une dimension importante de son action: le travail en réseau.

En effet, à l'heure où il est fréquent de travailler avec de nombreux partenaires, il a semblé important de se poser quelques questions en vue de dégager des pistes d'action: **est-ce une nécessité de travailler en réseau? Une opportunité? Quelles difficultés rencontre-t-on dans ce type d'approche?**

Cette réflexion fut d'abord initiée lors de la mise en place du projet «Regards sur la cité» porté par la Coordination locale de cohésion sociale. Quatre associations saint-gilloises ont concrétisé des projets et se sont regroupées en plateforme d'échanges et d'analyse. Tout au long de ce processus, ces associations ont amorcé une réflexion qui fut prolongée lors de la table ronde que nous allons évoquer dans les lignes qui suivent.

Autour de la table:

Les intervenants du jour: Fatima Bourarach, coordinatrice Cohésion sociale de Saint-Gilles; Amélia Ribeiro architecte, urbaniste, animatrice de la plateforme «Regards sur la cité»; Gaëlle Lanotte, chargée de mission au CRAcs (Centre Régional d'Appui à la cohésion sociale).

Les responsables des associations partenaires: Rocio Saenz, Hispano-Belga; Pascale Jeangilles, Maison Mosaïque; Marjorie Demaury, Le Bazar; Myriam Azar, CFS.¹

Modérateur et animateur: Alexandre Ansay, coordinateur des missions CRAcs (Centre Régional d'Appui à la cohésion sociale) au CBAI.

Nous vous proposons de lire ci-après les contributions de Gaëlle Lanotte et Alexandre Ansay qui évoquent la notion de travail partenarial, ses richesses et difficultés.



¹ La description complète des projets menés par ces associations ont fait l'objet d'une publication dans la collection des Cahiers du Fil Rouge n°9: «Regards sur la cité».



Ces réseaux qui nous font

ALEXANDRE ANSAY
COORDINATEUR DES
MISSIONS CRACS
(CENTRE RÉGIONAL
D'APPUI À LA COHÉSION
SOCIALE) AU CBAI
(CENTRE BRUXELLOIS
D'ACTION
INTERCULTURELLE)

Dans le cadre du «Parcours de la diversité», une rencontre organisée par la Mission locale de Saint Gilles et le Collectif Formation Société, le vendredi 28 novembre 2008, a permis à différents acteurs engagés dans le travail social de se pencher sur les notions de réseau et de partenariat. Nous proposons dans ce qui suit de rendre compte de quelques idées majeures apparues à l'occasion des différentes interventions. Ces dernières ont donné lieu à des remarques et à des observations qui ont eu le mérite de mettre ces notions de réseau et de partenariat - souvent perçues comme des injonctions - à l'épreuve de la réalité quotidienne des projets de cohésion sociale. A la lumière de ces témoignages, nous avons voulu nous concentrer davantage sur les concepts de «réseaux», de «choses» et «désaffiliation».

La mise en réseau et son déploiement local

Abondamment utilisés, ces deux vocables figurent aujourd'hui dans de nombreux prescrits légaux organisant la mise en œuvre de politiques publiques structurées sur base d'un principe de territorialisation de l'action publique, laquelle est de plus en plus déléguée à des acteurs associatifs locaux. Comme le soulignait Gaëlle Lanotte dans son intervention, «le global produit de l'exclusion, le local est appelé à y remédier par de l'inclusion», il ne faut pas perdre de vue que les causalités qui produisent de l'incohésion sont en grande partie extérieures aux quartiers. C'est dans ce cadre que de nombreux auteurs parlent des perturbations engendrées par la mondialisation des flux économiques et financiers. Ces derniers produisent des effets de déstructuration du lien social qui se concentrent et se superposent dans certains espaces urbains. C'est pourquoi, en vertu d'un souci d'efficacité et de cohérence, il est demandé aux acteurs associatifs locaux de «travailler en réseau» et ce, de façon à mieux rencontrer les demandes des publics auxquels sont destinés prioritairement les projets de cohésion sociale par exemple.

Conquérir la rareté et/ou œuvrer collectivement

Le sociologue Jacques Donzelot soutient que nous vivons de plus en plus dans une société qui, de la croyance dans l'accès possible aux différentes formes de marché, est passée au règne de concurrence, à laquelle n'échappent pas toujours les acteurs associatifs. Ceci pour dire que le «travail en réseau», concept dont l'intention est irénique, peut renvoyer dans certains contextes à des situations tantôt conflictuelles et tantôt concurrentielles. Elles sont conflictuelles lorsque la mise en réseau amène à une confrontation entre des approches et des finalités institutionnelles qui pour hétérogènes qu'elles soient, n'en demeurent pas moins antagonistes car liées à des valeurs et à des cadres de référence difficilement conciliables. En situation concurrentielle, le travail en réseau peut voiler des enjeux politiques dans lesquels il s'agit de conquérir la rareté. Les partenaires du réseau deviennent alors des rivaux, qui vont opter pour une stratégie visant à mobiliser leurs réseaux afin de faire pencher la décision dans le camp de leurs intérêts.

Mais il est une autre configuration à laquelle Gaëlle Lanotte a fait allusion dans son exposé. Le travail en réseau suppose des membres qui disposent, eux aussi, de réseaux propres, lesquels, dans certaines situations de coopération ou de conflictualité coopérante, peuvent être utilisés à des fins collectives et négociées. Les membres activent alors leurs propres réseaux pour s'inscrire dans les objectifs énoncés par le réseau dont ils sont les parties prenantes.

Pas d'humanisation sans réseaux

Mais en amont de ces considérations sur les dynamiques qui sont à l'œuvre dans le fonctionnement des réseaux, il nous semble important de rappeler la chose suivante : qu'il s'agisse de la personne humaine considérée dans son individualité, ou les collectifs institutionnels, ceux-ci ne peuvent accéder à l'existence sociale que dans la mesure où ils s'appuient sur des réseaux sans lesquels aucune consistance interne ou externe ne devient possible. On le sait, les êtres humains pour s'inscrire dans l'humanité ont besoin des institutions. Celles-ci permettent leur humanisation et cette humanisation de l'homme suppose son inscription progressive dans des appartenances à des êtres de nature diverse, que Tobie Nathan qualifie de «choses» : «Par chose, nous entendons des objets, des substances, des systèmes, créés par un groupe, et fabriquant à leur tour les personnes. Ainsi les langues, la cuisine ou les objets thérapeutiques figurent parmi ce type de choses que rencontre l'individu». Les réseaux qui tissent l'humanité de l'homme ne renvoient pas qu'à d'autres humains. Ils ont trait également à des objets non-humains, autant de réalités sur lesquelles vont reposer les attachements porteurs de l'individu ou des groupes d'individus.

Ce fait me semble particulièrement important et riche en termes de perspectives. Selon cette hypothèse, ceux que le sociologue Robert Castel appelle «les inutiles au monde», et de façon plus générale, l'ensemble des subjectivités qui s'adressent, entre autres, aux institutions associatives, formuleraient des attentes de reconnaissance souvent implicites par lesquelles ce qui demande à être pris en considération a trait précisément à des besoins d'affiliation.

En ce sens, pouvoir appartenir à des réseaux et acquérir des compétences va de pair avec des situations qui ont ceci de particulier que les sujets concernés y font l'expérience d'une forme de reconnaissance dans laquelle ils rencontrent l'estime sociale pour les dimensions identitaires de leur être, c'est-à-dire, pour les réseaux qui les structurent, en tant qu'être de culture, dépositaire d'un patrimoine transmis, ou d'une capacité à lire le monde et à lui donner du sens.

Les réseaux : à construire et à reconnaître

Dans cette perspective, il s'agit alors d'inscrire ces demandes d'affiliation dans des réseaux par le biais de l'acquisition de compétences ou par la production d'une identité culturelle et artistique. D'autre part, et c'est là une dimension insuffisamment prise en compte par les pouvoirs publics, il y a lieu de faire œuvre de curiosité à l'adresse des dimensions constituantes des personnes, à ces «choses» qui structurent leur réseau d'appartenance. En procédant de la sorte, on ne considère plus les personnes comme des coquilles vides qu'une conception digestive de la connaissance se doit de remplir. Il s'agit d'une part de tisser avec elles des appartenances souples et négociées, et d'autre part d'interroger la fonctionnalité des attachements aux «choses» qui maillent leurs réseaux, y compris lorsque ceux-ci se révèlent extrêmement pauvres et dévitalisés.

L'incohésion sociale apparaît comme une force qui désagrège les réseaux intersubjectifs et amoindrit les «choses» qui permettent la construction des humains. C'est à multiplier les appartenances, et à renforcer les attachements porteurs de la personnalité que devrait oeuvrer une politique de cohésion sociale consistante car pour reprendre les mots de Boris Cyrulnik, «les mondes clos d'appartenance, où une seule manière d'être humain est tolérée à l'exclusion de toute autre, constituent la plus fréquente maladie de l'appartenance».

**Événement à l'initiative de la Coordination locale de Cohésion Sociale
de la Mission locale de Saint-Gilles, en partenariat avec CFS asbl**



**Coordination locale de Cohésion Sociale
de la Mission locale de Saint-Gilles**
255 chée de Waterloo
1060 Bruxelles
T. 02/542 63 20
info@mlsg.irisnet.be
<http://www.mission-locale.be/saint-gilles/>



CFS asbl
26 rue de la Victoire
1060 Bruxelles
T. 02/543 03 00
info@cfsasbl.be
www.cfsasbl.be



Le travail partenarial et en réseau : entre exigences institutionnelles et réalités de terrain

GAËLLE LANOTTE
CHARGÉE DE MISSION
AU CRAcs

L'invitation à cette matinée de réflexion pose de nombreuses questions : le travail partenarial et en réseau, qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce que cela implique ? est-ce une nécessité ? une obligation ? une opportunité ? doit-on privilégier ce type d'approche ? quelles difficultés ?

D'emblée, je tiens à préciser que je ne me positionne pas en qualité d'«experte» du processus de mise en réseau ou du travail en partenariat, mais en tant qu'observatrice de la mise en œuvre du décret cohésion sociale, en ce compris de tout son volet «dynamique et concertation locales». Le Centre régional d'appui à la cohésion sociale -le CRAcs- est, en effet, invité à participer en qualité d'observateur, à l'ensemble des concertations locales et groupes de travail, qui permettent d'identifier des processus et dynamiques à l'œuvre au niveau local.

C'est dans cette **optique de témoin et de relais** des réflexions et des questionnements relatifs au travail en réseau et en partenariat au sein du secteur de la cohésion sociale que s'axe mon intervention.¹

I. Tentative de définitions

1. Le **sens étymologique** du mot **réseau** (du latin *retis*) désigne un fond de nœuds et de fils à mailles géométriques, né parmi les pêcheurs puis les dentellières. Le mot s'est ensuite insinué au cours du temps dans tous les secteurs de la vie des femmes et des hommes.²

L'approche générale retient que le réseau est un ensemble d'entités interconnectées les unes avec les autres. Un réseau permet de faire circuler des éléments matériels ou immatériels entre chacune de ces entités selon des règles plus ou moins bien définies.

En sciences humaines, un **réseau social** est un ensemble d'entités sociales, tel que des individus ou des organisations sociales reliées entre elles par des liens créés lors d'interactions sociales. Il se représente par une forme dynamique d'un groupement social : les structures en réseau sont généralement plus horizontales que verticales et les liaisons entre les parties sont souples.

2. Le **partenariat** se définit comme une association (ou une collaboration) active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. Le partenaire se distingue du «contact ordinaire», dans le sens où les relations opérationnelles avec le partenaire sont plus étroites.³

1. Le second rapport d'évaluation du CRAcs en ce compris le rapport de synthèse de l'évaluation réflexive, dont sont issues les considérations développées ici, est accessible en ligne à l'adresse : www.cbai.be/associatif/docs_en_stock.html.

2. Françoise DEROY, «Petite histoire de la notion de réseau», in *Réciprocité et réseau en formation*, Revue Education Permanente n°144/2000-3, pp.21-33

3. Encyclopédie libre sur le net Wikipédia

Les notions de réseau et de partenariat sont intimement liées à celle de réciprocité. Dans son *Essai sur le don* (1923), l'anthropologue français Marcel Mauss aborde la question des formes de solidarité sociale. Son hypothèse est qu'il existe un système de sortes d'obligations : donner, recevoir et rendre. Il s'agit non pas d'obligations juridiques, mais d'un système de règles non énoncées, assorties d'une variété de degrés de contrainte que les personnes se formulent en elles-mêmes. Pour Mauss, ces obligations ont un fondement rarement juridique ou économique, mais plutôt éthique ou moral. Ces systèmes de réciprocité sont très peu formels : on s'attend toujours à recevoir, dans certaines circonstances, quelque chose en retour, mais ce n'est jamais explicite. Presque toutes les activités des hommes sont soumises au principe de réciprocité pour avoir du sens. La réciprocité et l'échange réalisent l'égalité dans le sens de la complémentarité en vue d'une efficacité supérieure.⁴

Dans le prolongement, on peut donc considérer que le réseau et le partenariat, lesquels s'organisent dans l'échange, ont pour objectif de permettre à la collaboration entre deux entités (associations) d'aboutir à une action renforcée.

Sur le plan sociologique et politique, et pour reprendre la thèse de Luc Van Campenhoutd présentée lors du premier colloque du CRAcs en novembre 2007⁵, l'acteur social est défini par son engagement dans une dynamique relationnelle, comme quelqu'un qui pratique des relations sociales de type **coopération conflictuelle**.

Pour être un acteur social, il faut d'abord **coopérer**, c'est-à-dire travailler avec d'autres à la production de valeurs reconnues par la société, de biens et de services. Or la coopération génère toujours du **conflit**. Le conflit, c'est un jeu d'emprise et de contre-emprise sur les enjeux de la coopération, entre les acteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts, pas la même vision des choses, pas les mêmes ressources.

Si la coopération conflictuelle est véritablement une implication réciproque, elle génère toujours du conflit :

- Sur les finalités et les orientations de la coopération. On travaille pour quelles finalités collectives, pour quel type de production culturelle ?
- Sur la rétribution des coopérateurs. Quelle sera ma part du gâteau ?
- Sur les enjeux de reconnaissance. Qui est reconnu comme quelqu'un qui a apporté quelque chose et qui n'est pas reconnu, qu'il apporte quelque chose ou non ?
- Sur la définition des normes. Quelles sont les règles, les valeurs qu'on se fixe ?
- Sur le pouvoir fonctionnel dans la coopération. Il n'y a pas de coopération, il n'y a pas de production collective sans pouvoir. Si le pouvoir n'est pas en soi problématique, il faut néanmoins savoir quel est le type de pouvoir ou de relations de pouvoir. Le pouvoir est quelque chose qu'il faut savoir assumer à la fois comme quelqu'un qui l'exerce et en même temps comme quelqu'un qui entre dans une relation de pouvoir où l'autre serait davantage dominant.

Chaque individu, chaque acteur social participe à plusieurs dynamiques de coopération conflictuelle. Il est donc une conjugaison d'ensemble de ces dynamiques de coopération conflictuelle croisées et différenciées. Une association de quartier constitue en elle-même un **acteur collectif dans un système de coopération conflictuelle plus large**.

4. Françoise DERROY, *op.cit.*

5. CBAI/CRAcs, *Quelle cohésion sociale à Bruxelles? Un décret, des pratiques*, Actes du colloque du 27 novembre 2007, Bruxelles, octobre 2008.

Ces différents enjeux et questionnements peuvent se transposer à un projet réalisé par une association en partenariat avec une ou plusieurs autres associations :

- Les objectifs des partenaires sont-ils les mêmes, voire simplement compatibles avec mes objectifs ?
- Qui est le public participant à l'action (avec sous-jacente la question de l'éventuelle « appropriation » du public d'une association par l'autre) ?
- Qui est le porte-parole du projet ?
- Tous les partenaires seront-ils visibles et quelle sera la reconnaissance du travail accompli par chacun d'entre eux ?
- ...

II. Au niveau institutionnel

À Bruxelles, les politiques de la ville recouvrent une variété de mesures et de programmes d'actions, avec une distribution géographique des ressources et des interventions. Les divers dispositifs ont chacun leurs spécificités *« Certains d'entre eux s'inscrivent dans une logique sécuritaire, d'autres s'attachent à la rénovation des quartiers, d'autres encore à la recréation des liens sociaux entre les habitants. Ils ont cependant en commun de se déployer dans les quartiers populaires (...) et de prôner l'importance de la proximité et des communautés locales dans la lutte contre l'exclusion sociale »*⁶.

L'économie mondialisée implique notamment que les décisions ayant trait aux enjeux de justice distributive échappent de plus en plus aux mandataires politiques, dont les marges de manœuvre s'amoindrissent, et les effets de l'exclusion socioéconomique se concentrent dans les quartiers dits « fragilisés ». Ces quartiers deviennent alors le lieu où se manifestent les problèmes sociaux, mais aussi le lieu par lequel les solutions sont appelées à se réaliser. Voilà pourquoi de nombreuses politiques socio-urbaines sont structurées sur des **principes de territorialisation**. Alors que le global produit de l'exclusion, le local est appelé à y remédier par de l'inclusion. C'est dans ce cadre que le concept de proximité tend à se concrétiser : le travail social est engagé à se déployer dans l'environnement immédiat des personnes et il s'agit de les impliquer dans les prises de décision qui affectent leurs milieux de vie quotidiens.

- Le contrat de sécurité et de prévention a pour objectif de soutenir les communes connaissant un problème important d'insécurité via le déploiement d'initiatives socio-préventives
- La Politique des Grandes Villes (PGV) a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes et de redynamiser les quartiers en difficulté
- Le volet 5 des contrats de quartier (CdQ) concerne la réalisation d'équipements de proximité et d'initiatives sociales contribuant à la cohésion et à la revitalisation sociale du quartier
- ...

Tous ces dispositifs, et donc les acteurs politiques qui les promeuvent, positionnent le **niveau local** (communal ou quartier) comme le **lieu de la solution** et utilisent le terme réseau comme si sa mise en marche pouvait faire reculer l'exclusion sociale ou géographique. Dans ce contexte, il se cherche des alliés et lorgne du côté des acteurs associatifs. Le premier paragraphe du projet de **Charte associative** en imprime clairement l'idée : *« Alors que l'intérêt général est menacé par la montée de l'individualisme et que la logique marchande convoite chaque espace de l'action collective, les pouvoirs publics signataires veulent renforcer leur engagement au service du bien*

6. Christine SCHAUT, « Une participation sur ordonnance : le cas des conseils consultatifs des locataires en Région de Bruxelles-Capitale », *Espaces et Sociétés*, n°112, 2003

public et sceller alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble, dans une perspective de développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général»⁷.

Ces valeurs génériques se retrouvent dans la **définition de la cohésion sociale** apportée par le décret de la COCOF : pour rappel, la cohésion sociale est définie comme «*l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus (...) l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu*». Par ailleurs, il précise des finalités générales de «*lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales*» et préconise «*le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau*».

La COCOF précise également que son soutien se portera sur «des initiatives locales intégrées et/ou s'inscrivant dans le partenariat et le travail en réseau», lesquelles «devront tendre à des effets démultiplicateurs.»

Enfin, l'article 10 du décret relatif à la **concertation locale** prévoit que «*la coordination locale organise une concertation qui réunit tous les acteurs locaux de la cohésion sociale. Elle vise à permettre une meilleure information de ceux-ci, le développement de collaborations entre associations oeuvrant pour la cohésion sociale et la recherche d'une cohérence des actions retenues en application du présent décret avec d'autres programmes et politiques, que ceux-ci relèvent des pouvoirs locaux, régionaux, fédéraux ou internationaux*».

Si cet article n'utilise pas spécifiquement les termes de réseau et de partenariat, l'ambition sous-jacente est néanmoins bel et bien celle de favoriser -ou de rendre obligatoire ?- le travail partenarial et en réseau au minimum au niveau communal.

Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement pour la **COCOF** ? Succinctement, on peut considérer qu'elle se positionne en termes d'**économie d'échelle** et de **cohérence** entre les actions de terrain.

L'équipe de la COCOF relève que le secteur regorge d'initiatives mais que malheureusement, les **budgets disponibles** restent limités. Les subventions ne permettent donc pas de soutenir tous les projets. Pourtant, la COCOF relève des lacunes sur le terrain en termes de complémentarité et de cohérence, avec, par exemple, des chevauchements entre des structures, qui proposent des actions similaires au sein d'un même quartier ou des structures dont les services et les actions sont complémentaires mais ne se connaissent pas ou très peu. Par ailleurs, l'équipe de la COCOF constate des situations de concurrence et de rivalité entre associations, notamment dues à l'étroitesse des budgets disponibles et à leurs critères d'affectation. Dans ce **contexte de rareté**, la COCOF invoque la nécessité de mettre en commun les moyens via des partenariats pour optimiser les actions. Ce serait à la concertation locale de prendre en charge ces enjeux de rationalisation et de mutualisation et de susciter les synergies entre associations.

Pour les gestionnaires de la COCOF, le **réseau** permet d'éviter l'isolement des associations, de renforcer la confiance et la reconnaissance entre ses membres et de stimuler l'innovation sociale. De même, ils prêtent au **partenariat** un certain nombre d'avantages : permettre une économie

7. Charte associative -projet de Protocole d'Accord entre la Communauté française, la Région Wallonne et la Commission communautaire française relatif aux engagements à l'égard des acteurs associatifs - 30 mai 2008.

d'échelle, éviter des doubles emplois, construire des projets plus pertinents, organiser un événement de plus grande envergure, bénéficier d'une plus grande expertise, acquérir de nouvelles méthodes de travail, ouvrir et diversifier les publics cibles. Mais ils sont aussi **conscients** que le partenariat peut également entraîner **des difficultés**, vécues comme des obstacles : l'investissement en temps, l'ouverture à une structure extérieure, à un autre public, la mixité sociale, le partage de valeurs communes, une conception partagée de la cohésion sociale.

À la question de l'**obligation** d'être en partenariat, deux points de vue ont été exprimés au sein de l'équipe de la COCOF. D'un côté, certains estiment que l'essentiel réside dans l'appartenance à un réseau et dans la (re)connaissance mutuelle entre associations du même champ d'intervention, davantage que de s'inscrire dans un partenariat spécifique. De l'autre côté, le partenariat est considéré comme indispensable en cohésion sociale, dans une optique d'ouverture, de mixité, ... qui font partie de la définition même de la cohésion sociale énoncée par le décret. Les associations sont donc tenues de mettre en œuvre les finalités prônées pour leur public.

Notons une **évolution** dans le champ administratif : après une phase d'«inflation» de l'injonction du partenariat, l'entrée en vigueur du **décret**, et plus précisément l'année 2007, a été marquée par davantage de souplesse. En effet, dans le modèle de rapport d'activités des associations, d'une part, le partenariat est désormais évoqué de manière globale (au niveau du projet et non plus action par action) et, d'autre part, pour la première fois, une distinction est opérée entre le travail en réseau et le partenariat (jusque là, les divers formulaires administratifs évoquaient exclusivement la notion de partenariat). Pour rappel, voici les définitions qui en sont données :

*«Par **réseau**, nous entendons l'ensemble des associations avec lesquelles vous travaillez, par exemple pour relayer des informations, orienter une personne vers une association ou une institution plus spécialisée dans la problématique concernée, ... La notion de réseau fait référence à votre carnet d'adresses et à votre rôle de relais au quotidien.»*

*«Par **partenariat**, nous entendons le développement d'un projet, d'une action spécifique ensemble, avec une ou plusieurs autres associations. Il s'agit donc de s'inscrire dans une dynamique commune, soit dès la définition du projet, soit dans sa réalisation concrète. Il ne s'agit donc pas d'une «simple» collaboration, comme un contact, une demande d'information ou même une aide d'ordre plus ponctuel.»*

Cette distinction a été élaborée à l'initiative du CRAc en concertation avec la COCOF et les coordinations locales ; néanmoins, elle ne s'est manifestement pas toujours avérée opérante pour les associations au moment de rédiger leur rapport d'activités annuel. Une réflexion plus approfondie sur la question devrait voir le jour, notamment en lien avec l'évaluation d'un point de vue global.

III. Les réalités de terrain

Si la distinction entre les deux notions n'a pas toujours été comprise ou prise en compte par les associations pour la rédaction de leur rapport annuel, cela ne signifie pas pour autant que cette question ne les préoccupe pas, bien au contraire. Les considérations qui suivent proviennent des observations réalisées par le CRAc, des informations contenues dans les rapports des coordinations locales et de la COCOF (agrégation des rapports d'activités des associations) et de l'évaluation réflexive regroupant une dizaine d'associations du secteur de la cohésion sociale.

1. Le **réseau**, et plus précisément la connaissance du réseau associatif local et/ou sectoriel, apparaît comme un élément fondamental, voire incontournable, du travail au quotidien, facilitant le relais et l'orientation du public, qui en est donc le premier bénéficiaire.

Plusieurs associations relèvent l'intérêt des rencontres de **concertation locale** et autres plateformes au niveau local, en termes d'amélioration de la connaissance mutuelle, d'élargissement du réseau, voire de développement de projets.

Pour les membres de la concertation locale, il s'agit d'un espace où ils peuvent recueillir des renseignements sur les orientations communales, sur les autres opérateurs et leurs missions, sur les dispositions réglementaires, sur l'actualité sociale, etc. Ils marquent le souhait que l'information diffusée ne se cantonne pas au décret de cohésion sociale, mais touche l'ensemble des matières sociales. L'**information** sur les acteurs et dispositifs existants permet de mieux connaître les autres acteurs locaux (acteurs associatifs mais également institutionnels) ainsi que leur projet et de découvrir de nouveaux services ou des associations moins connues. La **connaissance mutuelle** (des associations, de leurs actions, de leurs compétences et expertises, de leurs méthodes de travail...), via notamment l'échange d'expériences, est considérée comme la base d'un travail en commun.

Dans certaines communes, l'accent est mis sur la complémentarité des acteurs, mais également des espaces. Certaines associations évoquent la multiplication des espaces de concertation, consultation,... avec les acteurs associatifs dans les communes et au niveau des quartiers et l'indispensable «rationalisation», la participation à l'ensemble de ces espaces demandant un temps important, avec parfois les mêmes acteurs présents. Plusieurs coordinations font également part de leur préoccupation à cet égard et de leur souci de ne pas faire double emploi (que pouvons-nous apporter d'autre ou de spécifique ?), notamment avec les coordinations sociales mises en place par les CPAS, souvent très actives.

Notons qu'il est important de tenir compte des contextes dans lesquels prennent place les concertations locales. Certains éléments peuvent être vus comme des **obstacles** ou, au contraire, comme des **facteurs facilitants** selon qu'ils sont pris en compte ou négligés.

Ainsi, outre l'intérêt porté à la cohésion sociale comme **priorité politique**, la reconnaissance par les élus locaux du fait associatif et du rôle de la concertation locale et la valeur accordée aux avis des membres de la concertation constituent des facteurs essentiels pour éviter de faire de la concertation un lieu formel sans réelle dynamique partenariale.

Si le volontarisme politique est une nécessité pour l'accomplissement des objectifs et missions d'une concertation, l'**implication et la mobilisation des associations** et des acteurs locaux sont tout aussi indispensables. Pour que ces derniers aient la volonté d'investir du temps et de l'énergie dans les rencontres et les projets de la concertation locale, il est indispensable qu'ils puissent se sentir concernés par les matières traitées en réunion et trouver une **plus-value** en retour de leur participation. Cette plus-value peut prendre diverses formes, informations, enseignements, valorisation de leur réseau social (nouveaux contacts établis), visibilité, actions entreprises (partenariat),... La participation des associations est ainsi plus élevée quand la concertation porte sur un projet mobilisateur, dans le cadre d'une réflexion spécifique, de groupes de travail plus informels,...

Le rôle et l'objet de la concertation locale, ainsi que la difficulté d'impliquer l'ensemble des associations dans la concertation locale, font débat entre coordinations locales et les avis sont partagés quant à la manière de dépasser cette difficulté. Pour certaines coordinations, il importe de rappeler le caractère obligatoire de la présence aux concertations, alors que d'autres éprouvent un certain malaise face à cette obligation, jugée infantilissante. Elles marquent dès lors une préférence pour une optique qui consiste à inviter les associations à investir le lieu et privilégie un questionnement en terme d'intérêt des associations : comment leur faire comprendre qu'il est important qu'elles soient là ? Une chose est d'amener les associations à venir à une concertation, une autre chose est de parvenir à les intéresser et à leur donner envie de revenir.

Il faut préciser que la présence et le degré de participation de l'association à la concertation locale sont parfois un critère d'évaluation spécifique, car ils constitueraient un indicateur de son intérêt et de son implication dans la vie du quartier et donc, pour le travail en réseau et en partenariat. Pour d'autres, la présence et la participation aux réunions sont davantage considérées comme un indicateur de la dynamique locale globale et questionnent tout autant l'association que l'instance chargée de la mise en place de cette dynamique, à savoir la coordination locale.

Comme évoqué, la notion de réseau est liée à celle de proximité. Dans le cadre du premier groupe d'évaluation réflexive, a été abordé le **travail de proximité**, l'un des *modus operandi* privilégié par le décret de la cohésion sociale. On constate des **positions critiques** à l'encontre du travail de proximité : à force de travailler dans la proximité, de vouloir «quadriller» les quartiers, de concentrer les activités au sein même des quartiers, on arrive à une espèce d'effet pervers : on pousse à une forme d'immobilisme des publics, qui les empêche de bouger dans la ville et, de ce fait, limite leur émancipation. C'est pourquoi, certains se sont plutôt prononcés pour une ouverture du travail social et ont défendu le travail en réseau avec les autres acteurs locaux et les acteurs d'autres secteurs pour faciliter la mobilité des publics.

Cela dit, au-delà des **barrières géographiques**, il s'agit surtout de sauter les obstacles invisibles, les «**barrières psychologiques et symboliques**» qui empêchent parfois les usagers de prendre contact avec d'autres organismes ou de fréquenter d'autres associations ou localisations. Pour y parvenir, les interventions des travailleurs doivent prendre en considération les modalités d'orientation et d'accompagnement des publics. Pour illustrer ce point de vue, voici deux témoignages de participants au groupe d'évaluation réflexive :

«La notion du réseau... quand on est en première ligne et qu'on doit passer en seconde ligne, ce n'est pas toujours une chose très facile, parce que les habitants sont justement bien chez nous. Parce qu'on a, je ne sais pas, une culture associative qui répond à leur attente. Donc, ce n'est pas toujours évident de renvoyer vers le réseau. Et une des méthodes que nous avons trouvée, c'est d'accompagner les gens vers le réseau. Ça veut dire que c'est quelque chose d'assez lent et on peut se poser la question : est-ce qu'on est paternaliste ? Est-ce que des gens sont autonomes ?»

«Je crois que l'important, c'est la réorientation. Mais c'est une réorientation humaine. C'est-à-dire que parfois, on donne un papier à une personne en disant : «Va dans telle association, voilà les coordonnées». Forcément, ça ne marche pas pour tout le monde... C'est important pour nous de bien connaître des partenaires et d'avoir un nom et une personne qu'on connaît et de pouvoir envoyer des gens chez une personne et pas dans une association. Parce que je crois que beaucoup de gens lorsqu'ils viennent chez nous, c'est une personne (en particulier) qu'ils viennent voir, pas l'association. Parfois, ils ne connaissent même pas le nom de l'association. Ils n'ont toujours pas compris ce qu'on fait, mais s'ils ont un bon contact avec la personne, ils viennent voir la personne plus que les professionnels.»

Les diverses considérations sous-entendent qu'il existerait deux «niveaux» : le niveau du réseau et le niveau du partenariat, le réseau étant indispensable au partenariat mais pas l'inverse. Autrement dit, la mise en place d'un partenariat n'est possible que si l'association dispose d'un réseau. Par contre, l'existence d'un réseau n'implique pas forcément la mise en place d'un partenariat.

2. À la lecture des différents rapports, le **travail en partenariat** est largement présent dans les actions des associations, pour l'une ou l'autre de leurs actions, ou pour l'ensemble de celles-ci. La plupart du temps, les partenariats concernent des actions ponctuelles définies dans le temps, même s'ils se renouvellent régulièrement et peuvent dès lors être considérés comme s'inscrivant sur le moyen ou le long terme.



Les partenariats, publics ou privés, peuvent prendre diverses formes :

- **Partenariat pédagogique et/ou méthodologique** : échange d'expériences, de savoirs spécifiques, partage de compétences, aide méthodologique, co-animation, supervisions,...
- **Partenariat en terme d'encadrement du public** : mise à disposition ou échange de personnel,...
- **Partenariat financier** : partage des coûts, apport financier (privé ou de la commune),...
- **Partenariat logistique et organisationnel** : mise à disposition et/ou prêt de locaux et de matériel, soutien à la diffusion et à la promotion des activités, aide administrative,...

Parmi les éléments pointés comme **difficultés** lors de la mise en place de partenariats, la difficulté de cibler précisément les objectifs de chacun des partenaires et la coordination de l'activité réalisée en partenariat. Relevons également le risque d'«éparpillement», au vu des nombreuses sollicitations dont sont l'objet les associations, voire «un danger pour les actions si le partenariat prend le pas sur la mission première des associations».

Globalement, le **travail en réseau et en partenariat** est jugé très important en cohésion sociale. Néanmoins, un participant à l'évaluation réflexive a mis l'accent sur les **concurrences entre associations**, parfois dues aux associations elles-mêmes (le développement d'un projet en partenariat se heurtant parfois à une logique malsaine de visibilité et d'image plus que d'une réelle volonté de travail en commun ou de compétition afin de «capter» le public de l'autre association), mais également à la pression des pouvoirs publics ou à l'organisation «institutionnelle». Un autre élément qui rendrait les partenariats difficiles est ainsi l'«individualisme» prôné par les politiques, notamment en matière de ce que l'on pourrait appeler une «**course aux subsides**», le subside obtenu par une association «échappant» à une autre. À l'opposé, dans certains cas, les partenariats sont développés essentiellement par nécessité économique (principalement pour les associations les moins subventionnées et les moins stables).

Avec l'économie globalisée, l'influence de la logique marchande est actuellement croissante et tend à «coloniser» des domaines, tels que la santé, l'action sociale ou l'éducation, qui en étaient

préservés jusqu'à présent. Cette prégnance de l'économique n'épargne pas le mouvement associatif: sans but lucratif, il en adopte néanmoins certaines stratégies. L'inspiration militante cède du terrain à la logique gestionnaire, on parle d'ailleurs de plus en plus de **management associatif**. L'idéal de transformation sociale qui animait les débuts s'estompe au profit de considérations plus «primaires» (de base) légitimes, telles que la survie financière des structures et la préservation des emplois.

Beaucoup d'associations ont été fondées dans les horizons lointains d'une militance politique, avec des valeurs et des finalités idéologiques. Elles ont progressivement déployé des stratégies de collecte de fonds publics pour développer leurs actions et asseoir leur structure. Ce faisant, elles ont dû agencer leurs modes de fonctionnement et intégrer de nouvelles logiques. Les associations sont dès lors contraintes de négocier continuellement avec leur environnement et de composer avec les logiques administratives des pouvoirs publics pour assurer leur survie ou du moins leur pérennité. En choisissant (car cela reste un choix) de nouer des relations contractuelles avec les pouvoirs publics, les associations ont développé des liens de dépendance financière pour pouvoir à leur fonctionnement. Dès lors, une partie de leur raison d'être s'est enracinée dans une logique de perpétuation institutionnelle tandis qu'une autre demeure attachée à des valeurs, à des structures de sens à partir desquelles des marges de manœuvre (des «interstices» pour reprendre les mots d'une participante à l'évaluation réflexive) se négocient. De nombreux témoignages révèlent une identité mouvante par laquelle les travailleurs associatifs se montrent capables de développer des dynamiques d'action qui font sens à leurs yeux et démontrent une habileté à passer d'un registre à un autre.

IV. Pour ne pas conclure...

Les dynamiques associatives constituent des espaces qui ont donné lieu à de nombreuses innovations sociales et pris en considération des besoins émergents: la participation des habitants, les relations interculturelles, les revendications citoyennes de certaines minorités, les dynamiques de réseau, l'action communautaire. Elles ont porté la naissance de valeurs qui sont aujourd'hui reprises pour partie dans les finalités énoncées par le décret de cohésion sociale. Aujourd'hui, comme par un étrange renversement, plusieurs de ces éléments apparaissent sous les formes d'«injonctions» extérieures, perçues comme des contraintes ou des critères qui ne s'accordent plus toujours avec les réalités que vivent les acteurs de terrain. Pour exemple, la mixité de genre renvoie à une valeur à laquelle tiennent les associations, mais ils affirment que d'idéal orientant les finalités de leurs projets, elle en est devenue un critère normatif qui ne colle pas toujours aux réalités du terrain quand elle est formulée en termes d'exigence préalable à la mise en œuvre de l'action. Le travail en réseau et le partenariat participent de ce même renversement et de l'«ambiguïté» entre les exigences institutionnelles et les réalités de terrain.



11 décembre – Colloque : De l'immigration à la citoyenneté : parcours au masculin

MÉLANIE SAVRY
FORMATRICE
À CFS ASBL

A l'occasion de cette nouvelle édition du parcours de diversité, le Centre régional du Libre Examen et le pôle formations continuées du Collectif Formation Société lançaient un cycle de «matinées de réflexion» sur le thème «De l'immigration à la citoyenneté : parcours au masculin».¹

C'est dans une ambiance conviviale, conforme à la tradition de ce parcours, que s'est tenue, sous la forme d'une table ronde, cette première matinée de réflexion sur la question de «La mixité urbaine à l'épreuve de l'immigration».

Le 11 décembre 2008, étaient réunis des intervenants issus des mondes politique et universitaire, des associations actives en cohésion sociale et leurs publics ainsi que des habitants de Saint-Gilles.

Autour de la table :

Anne Morelli, historienne, professeure à l'ULB, directrice adjointe du CIERL

Eric Corijn, philosophe de la culture et sociologue, professeur à la VUB, directeur du centre de recherches urbaines Cosmopolis, Ville, Culture et Société

Bonaventure Kagné, sociologue, directeur du Centre des études et de mémoire des migrations subsahariennes

Mathieu Van Crielingen, chercheur au laboratoire de géographie humaine de l'ULB

Eric Luna, chargé de mission à l'Agence de Développement territorial (ADT)

Président de la séance :

Alain Leduc, présent en qualité d'échevin de la Cohésion sociale de Saint-Gilles

Animateurs :

Aude Garelly et Alain Maron, Agence Alter

Avec la présence dans la salle de :

Marie Arena, Ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes

Le compte rendu qui suit ne se veut pas exhaustif. Il donnera un aperçu des différentes interventions, réflexions et idées échangées lors de cette matinée.

La mixité urbaine, tentative de définition

Du fait du caractère large et consensuel de la notion de «mixité urbaine», chacun des intervenants s'est attaché à interroger cette notion pour circonscrire plus précisément l'analyse.

Dans le cadre des différentes interventions, la mixité urbaine était entendue, non pas seulement d'un point de vue fonctionnel, comme la coexistence dans un quartier des différentes fonctions qui constituent la ville, mais bien d'un point de vue social et culturel.

Dans sa présentation de l'histoire de l'immigration en Belgique, Anne Morelli² situait les premières traces «d'importation de bras» au 19^{ème} siècle. Le développement des villes, comme les premières grandes vagues d'immigration, sont des produits de la révolution industrielle. L'histoire des grandes villes est donc indissociable de celle des flux migratoires.

1. Ces rencontres s'inscrivent dans la foulée des colloques, conférences, publications menés par le Centre du libre examen depuis 2003 sur le thème «De l'immigration à la citoyenneté : parcours au féminin».

2. Anne Morelli a dirigé la publication de l'ouvrage *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, aux éditions Couleur livres asbl, Bruxelles, 1992, réédité en 2004.



Eric Corijn a quant à lui fortement insisté sur la distinction qu'il lui semble impératif de faire entre la ville et un pays: la ville est une communauté de fait et non un état nation³. Cette distinction permet de penser en terme de mixité et d'interculturalité plutôt que d'intégration.

La ville est un territoire instable (dynamique) et «hybride», pour reprendre le terme employé par Eric Corijn, où coexistent des cultures et des fonctions mixtes.

Cependant, la longue attente pour la création d'un musée de l'immigration témoigne d'un certain déni de cette réalité.

Dans son exposé, Bonaventure Kagné déplorait le manque de reconnaissance et de représentation des apports des diverses cultures présentes dans la ville.

En écho aux différentes interventions sur le sujet, Alain Leduc appelait à un devoir de mémoire de l'histoire de l'immigration.

Au delà du consensus, la mixité urbaine, mythe ou réalité?

La ville comme communauté est constituée de personnes dans un espace donné. Mais, à l'intérieur de cet espace, la mixité sociale existe-t-elle réellement, et comment s'articule-t-elle ?

Les conclusions des études menées par Mathieu van Criekingen à Bruxelles révèlent une stratification du tissu social urbain et un phénomène plus récent, depuis environ une quinzaine d'années, de «Gentrification»⁴. Selon lui, les politiques de rénovations urbaines, indépendamment de leurs efforts pour plus de mixité, favoriseraient ce phénomène et ne réduiraient pas les inégalités sociales et spatiales existantes. Elles conduiraient simplement à un déplacement des populations défavorisées vers des villes comme Charleroi, aux loyers plus modérés.

Il semblerait donc que la géographie sociale des villes, héritée de la révolution industrielle, perdure à l'heure de la métropolisation: une dualisation entre les quartiers «populaires» et les quartiers «bourgeois». A la différence pour Bruxelles que les quartiers «bourgeois» se situeraient plutôt en périphérie, et les quartiers populaires, plutôt au centre.

Parallèlement à cela, Mathieu van Criekingen constatait que la population bruxelloise est de plus en plus cosmopolite: 56 % de non belges. Cette population étrangère serait majoritairement le fait de deux sortes d'immigration: d'une part, les personnes venues travailler dans les institutions européennes et pour les lobbies implantés à Bruxelles et d'autre part, une immigration socialement défavorisée.

3. Anne Morelli reprend également cette distinction en ces termes: «La nation, ou la région est en effet couramment définie non comme une communauté de fait, mais comme une communauté stable, historiquement constituée sur base d'une communauté de langue, de territoire, de religion et de vie économique, sinon même d'ethnie, qui s'est traduite par une communauté de culture», in Anne Morelli, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, éd. Couleur livres asbl, Bruxelles, 2004. p.4

4. Evolution d'un quartier par éviction de la population d'origine et remplacement de celle-ci par une autre plus aisée.



En effet, comme le démontrait Anne Morelli dans sa présentation de l'histoire de l'immigration en Belgique, depuis le 19^{ème} siècle, les arrivées massives de travailleurs migrants n'auraient pas été motivées par un manque de main-d'œuvre (contrairement à une idée reçue) mais par une volonté de la part des entreprises⁵ d'embaucher une main-d'œuvre meilleur marché et de contourner les revendications syndicales liées aux conditions de travail. Bien que l'immigration officielle ait été bloquée à partir de 1974⁶, les migrations selon ce modèle ont pu se poursuivre par des voies détournées. Anne Morelli citait, à titre d'exemple, le fait que depuis 1991, les Polonais n'ont plus besoin de visa pour entrer sur le territoire belge.

De plus, même s'il existe depuis 1990 une «Convention internationale des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles»⁷, celle-ci n'a été signée que par 30 états. Les pays signataires sont essentiellement les pays d'«origine». Les pays comme la Belgique ou la France ne figurent pas dans la liste.

Ainsi, les «populations» issues de l'immigration se regrouperaient dans les quartiers dits «populaires», plutôt au centre de Bruxelles; quartiers que quittent généralement ces populations lorsqu'elles accèdent à un meilleur niveau de vie. Suivant ce schéma, le profil culturel de ces quartiers s'est modifié au fil du temps, en fonction des changements de pays pourvoyeurs de main-d'œuvre migrante.

Il faudrait ajouter à cela, d'après Eric Corijn, que la ville de Bruxelles, porterait en elle-même des obstacles intrinsèques à une mixité effective: des frontières politiques (les communes), une tradition «anti-urbaine» («l'élite» se trouve à la périphérie et profite de la croissance économique), et un bi-communautarisme institutionnel.

Quelques pistes pour faire exister la mixité urbaine et la cohésion sociale

Selon Eric Luna, il serait primordial pour établir des critères de mixité et d'égalité que les opérateurs soient eux-mêmes mixtes au sein des institutions, comme le projet de la Zinneke Parade par exemple, qu'il a qualifié d'«exemple de mixité réussie».

Eric Luna encore, déclarait qu'il est essentiel de garder cette mixité sociale comme objectif idéal des politiques de revitalisation des villes et de cohésion sociale. Il suggérait par ailleurs l'institution d'une forme de monitoring pour accompagner les projets de revitalisation des villes et la mise en place de dispositifs favorisant l'égalité dans l'accès notamment aux fonctions de la ville (comme par exemple la création de services de proximité, répondant aux besoins de la population).

5. Les mines organisaient elles-mêmes leur recrutement et des campagnes de promotion auprès des pays d'origine.

6. Date de la première crise du pétrole.

7. La «Convention internationale des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles» a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990 dans sa résolution 45/158. Texte disponible sur le site <http://www.un.org>

Ces propos furent appuyés par Marie Arena qui a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre un but d'égalité de droits⁸ pour plus de mixité et de cohésion sociale. Égalité qui nécessiterait avant tout des leviers structurels au niveau de l'éducation, de l'emploi et du logement.

«Comme il ne suffit pas d'être voisins pour coexister»⁹, on mesure toute l'importance des initiatives de cohésion sociale du secteur associatif et du secteur public, pour créer du lien et une interaction entre les habitants. Dans cette perspective, un événement tel que le parcours de diversité, prend tout son sens.

Pour conclure

Si on s'accorde à penser avec Edouard Delruelle¹⁰ que le 21^{ème} siècle s'annonce comme le passage vers une démocratie «cosmopolitique»¹¹ et «transculturelle», on peut considérer la question de la mixité à l'échelle de la ville comme un laboratoire pour penser les politiques de cohésion sociale à venir.

La variété des interventions et la richesse des réflexions amorcées par cette matinée étaient à la hauteur de l'ampleur du sujet. Il était impossible ici d'en rendre compte fidèlement, mais nous espérons que cet aperçu vous aura donné envie de participer aux prochaines séances de ce cycle prévu pour 2009.

8. Cf. l'Article 2 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*: «Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation».

9. Citation de Eric Luna

10. Professeur de philosophie à l'université de Liège et directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances. Cf. son intervention à l'occasion de la journée d'ouverture du Parcours de diversité le 14 novembre 2008, «Démocratie, identités, hospitalité», page 7

11. Idées exprimées par *Kant* à propos du *droit cosmopolitique*, notamment dans *Vers la paix perpétuelle*, publié en 1795, qui vient prolonger et affiner les conceptions avancées dans *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* (1784).

La mixité urbaine à l'épreuve de l'immigration : conclusion

FATHY SIDIBE
RESPONSABLE
DE PROJETS
AU CENTRE RÉGIONAL
DU LIBRE EXAMEN

En organisant cette matinée de réflexion, le centre régional du Libre Examen souhaite inaugurer un cycle dans la foulée des colloques, conférences et publications menés par le Centre du Libre Examen depuis 2003 sur le thème «*De l'immigration à la citoyenneté : parcours au féminin*» et qui ont eu pour objectif de mettre en lumière la diversité des associations qui permettent aux femmes plurielles de mettre le cap sur la citoyenneté active, favorisent les synergies visant à la stimulation d'initiatives démocratiques, relayent les voix des femmes migrantes du secteur populaire dans le dialogue interculturel. Il nous a semblé logique d'accorder une importance particulière à la question de l'immigration masculine car on ne peut réfléchir aux enjeux de la place de la femme sans l'envisager dans une réflexion croisée avec celle des rapports hommes/femmes.

Par le fait d'une demande de main-d'œuvre surtout masculine dans les villes ou dans les pays industrialisés, l'histoire des migrations et de l'immigration a été longtemps une histoire de migrants masculins. Dans les pays d'accueil, les travailleurs immigrés ont mis en place des dynamiques sociales privilégiant les attaches avec les familles d'origine, les liens de solidarité, les réseaux sociaux et l'action syndicale comme moyen d'expression sociale. Au fil des générations, des regroupements familiaux et des possibilités offertes aux femmes d'avoir accès à une plus grande autonomie, les rapports sociaux hommes/femmes ont subi des changements, de nouveaux espaces de négociation se sont créés au sein des familles, du couple, de la famille et au sein de la société en général. L'abandon de l'espoir d'un projet de retour, inscrit au départ dans le projet migratoire, a posé la question de l'implication, en tant que citoyen, dans la société d'accueil et du cadre que le pays d'accueil met en place pour leur permettre de déployer leur citoyenneté.

Comment appréhender l'immigration sans l'inscrire dans le contexte historique et dans celui de la ville et de la mixité urbaine ?

«La mixité urbaine à l'épreuve des classes sociales populaires»; tel aurait pu être le titre donné à cette matinée, à l'issue des réflexions qui y ont été menées.

La ville demeure l'espace privilégié de l'expression politique, administrative, commerciale, de la production des biens et services, de l'activité de la vie civile, de l'expression de la citoyenneté.

La question de la mixité soulève implicitement un débat concernant l'intégration des populations immigrées, la place des quartiers populaires et des quartiers pauvres dans la ville. En clair, celle du vivre ensemble.

La problématique de la mixité sociale, matérialise une dimension spatiale des inégalités sociales. Elle rappelle combien, le territoire urbain peut être marqué par une hiérarchie spatiale et met en lumière les populations fragilisées et vulnérables. Pour permettre plus d'intégration et de cohésion sociale, faut-il plus de mixité urbaine, de diversité sociale et culturelle ? Cette mixité à laquelle on accorde des vertus comme la tolérance, l'ouverture, l'enrichissement mutuel et l'harmonie sociale est un processus qui s'inscrit dans la ville et qui nécessite l'intervention de l'état par une politique d'égalité et de justice sociale. C'est en cela que comprendre l'histoire de l'immigration et sa concentration territoriale peut aider à appréhender la manière dont le regroupement des populations immigrées peut créer des liens sociaux, conviviaux, d'entraide et de solidarité mais également engendrer, en elle-même, un renforcement des inégalités sociales, des problèmes sociaux, des discriminations, de l'exclusion. Cette surreprésentation des immigrés dans les quartiers populaires a aussi tendance à être parfois érigée en problème des quartiers dits

sensibles ou populaires. La concentration géographique des populations, quand elle est imposée peut donner lieu à des espaces repliés sur eux-mêmes et enfermants.

Il y a urgence à faire un travail de mémoire et à déconstruire l'imaginaire de l'immigration. A ce sujet, beaucoup déplorent le non avancement du projet du musée de l'immigration.

Depuis la vague des immigrés Italiens au 19^{ème} siècle appelés pour construire les lignes des chemins de fer des Ardennes, l'accord belgo-italien de 1946, le recrutement dans le bassin méditerranéen dès 1964 pour faire face à la demande en bras des industries et des mines, l'arrêt de l'immigration en 1974 suite au choc pétrolier, les arrivants suite à la chute du rideau de fer et les nouveaux venus, l'histoire se répète aujourd'hui encore et l'enjeu démographique reste de taille. La différence reste toujours mal perçue, la violence sociale reste présente, l'ascenseur social continue à grincer, il y a peu de mobilité sociale et la mixité reste toujours à construire. Aujourd'hui, on met le facteur religieux en avant pour dire que l'on ne peut pas intégrer mais les vagues successives d'immigrés montrent à quel point c'est le dernier arrivé qui est considéré comme le plus différent. Ceux qui se sont installés avant les autres voient les derniers arrivés avec peu de sympathie.

Un autre imaginaire à déconstruire est le fait que l'immigration n'est pas toujours porteuse de références culturelles différentes et que la belgitude se conjugue au pluriel. On renvoie souvent les immigrés à des origines qu'ils ne connaissent pas. Le fait d'avoir des parents immigrés fait-il de l'autre un immigré ? Puisque la culture est dynamique, il importe de ne pas enfermer l'autre dans des représentations et des stéréotypes figés. Ceux qui immigreront gardent parfois de leur culture une image figée alors que cette culture a continué à changer durant leur absence.

Sur le plan économique, l'ouverture des frontières intéresse le monde des entreprises car l'apport de main-d'œuvre bon marché a tendance à faire baisser les salaires de tous vers le bas. L'immigration choisie ne risque-t-elle pas d'ouvrir la voie à un risque de dumping social et de faire le bonheur du patronat ?

La composition de la Région de Bruxelles-Capitale est fortement influencée par la migration. La question des classes sociales et des classes populaires y est donc très importante. 50 % de la population tombe sous les conditions du logement social à Bruxelles. Les inégalités sociales sont très criantes. On assiste à l'exode des classes moyennes. La ville est confrontée à des défis majeurs en termes d'emploi, de logements. La mixité peut-elle résoudre tous les maux de l'urbanité ? En travaillant sur la mixité, va-t-on résoudre la question sociale, des poches de pauvreté et de l'exclusion ?

Quelle est la bonne échelle pour travailler sur cette mixité ? L'école, le quartier, la rue ?

Malgré les dynamiques de rénovation urbaine mises en place par les pouvoirs publics, la surconcentration de populations socialement fragilisées dans certains quartiers ou dans certaines portions des quartiers les plus dégradés et paupérisés de la ville est encore une réalité. Et il est important de rappeler que Bruxelles est une ville, qu'une ville n'est pas un pays et que l'intégration qui permet la cohésion sociale est une intégration dans une histoire commune et construite. Et Eric Corijn de conclure « Si on veut la mixité, il faut l'obtenir par la mixité. Ne faites rien seul. Faites en sorte que l'autre soit toujours présent ».

Événement à l'initiative du Librex asbl, en partenariat avec CFS asbl



Librex asbl
rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles
T. 02/ 02/535.06.79
fsidibe@centrelibrex.be
<http://centrelibrex.blogspot.com/>



CFS asbl
26 rue de la Victoire
1060 Bruxelles
T. 02/543 03 00
info@cfsasbl.be
www.cfsasbl.be



14 décembre – Colloque : L'homosexualité à l'épreuve des traditions

FATIMA
BOURARACH
COORDINATRICE DE LA
COORDINATION LOCALE
DE COHÉSION SOCIALE
DE SAINT-GILLES

Si les homosexuels, grâce à un combat de longue haleine, ont acquis une reconnaissance incontestable et d'importants droits en Europe, il n'en va pas de même dans le reste du monde et notamment dans les pays où les traditions marquent profondément la société de leur empreinte.

FRANCIS LITTRÉ
DIRECTEUR D'ÉCOLE

Le cas particulier des homosexuels marocains a été le sujet d'un débat¹ organisé à Saint-Gilles ce 14 décembre 2008 par De Pianofabriek, en partenariat avec l'asbl Merhaba² et en présence de la journaliste Catherine Vuylsteke³, à l'occasion de la sortie de son livre consacré à cette question. Malek Chebel⁴ et Mustapha Tetik⁵ ont également contribué à la qualité d'un échange sans langue de bois et traversé, ô combien, par de vives émotions.

Nous en livrons ici quelques échos, sans avoir la prétention d'en refléter toute la richesse.

Catherine Vuylsteke : l'homosexualité au Maroc, un monde souterrain

Dans son livre *«Onder mannen : het verzwegen leven van Marokkaanse homo's»*⁶, Catherine Vuylsteke dresse un portrait décoiffant du monde «souterrain» des homosexuels marocains, qui s'étend du Maroc à Bruxelles.

Elle s'est rendue plusieurs fois au Maroc, a parcouru l'Europe et a pris soigneusement note des récits de vie d'homosexuels, déchirés entre tradition et modernité et coincés entre *h'chouma* (la honte) et le *haram* (illicite). Des histoires d'un monde «souterrain», construit sur le mensonge, le désespoir et un cynisme à peine soutenable.

«J'ai d'abord lu» nous dit-elle «tout ce qui a été écrit en français, en anglais et en néerlandais sur les rapports entre sexualité et Islam Aux œuvres marocaines de fiction, critiques concernant la société, j'ai associé des interviews avec des chercheurs spécialisés (à Paris, au Maroc, à Bruxelles) et deux voyages au Maroc avec de multiples rencontres et des témoignages qui dureraient des heures, des journées...». Elle souhaitait ainsi *«vulgariser certaines analyses qui n'atteignent pas souvent le grand public, et approfondir les histoires individuelles pour que ce ne soit pas une simple histoire racontée sans plus».*

1. A l'occasion de *«De Marrakech à Istanbul*, une série de rencontres interculturelles sur le thème: *«Comment vivre ensemble en diversité»*. Autour de la table: Catherine Vuylsteke, Mustapha Tetik, Malek Chebel, Karim Nasser, Ural Manço et Jean-Christophe Guillaume (modérateur et animateur).

2. Voir le Focus en fin d'article

3. Journaliste au quotidien De Morgen

4. Anthropologue et spécialiste de l'Islam, Malek Chebel a consacré plusieurs ouvrages au corps, à la sexualité et à l'homosexualité dans l'Islam. Il est, depuis des années, l'un des plus actifs partisans d'une interprétation du Coran qui tienne compte de l'évolution du monde. Voir, par exemple, Malek Chebel, *Dictionnaire amoureux de l'Islam*, Paris, Plon, 2004

5. Maître en langues et civilisations orientales diplômé des universités d'Ankara, de Tunis et du Caire.

6. *«Entre hommes: la vie secrète des homosexuels au Maroc»*

A suivre Catherine Vuylsteke, les problèmes que vivent les homosexuels marocains, et plus largement arabes, nous concernent tous, quelles que soient nos orientations sexuelles. Elle souligne qu'il n'y a pas plus d'homos au Maroc qu'ailleurs malgré un certain «fantasme» en ce sens chez les «Occidentaux». Mais il est probablement exact, ajoute-t-elle, qu'il y ait plus d'actes homosexuels au Maroc, de par la ségrégation sexuelle: non seulement, on fait l'amour avec celui/celle qui est disponible, mais, en outre, les amours homosexuelles sont perçues comme moins «dangereuses» puisque sans risque de grossesse, voire d'atteinte à l'honneur (on songe ici à l'obligation de la virginité chez les femmes).

Rappelons cependant que l'illégalité des actes sexuels hors mariage est inscrite dans la loi marocaine (articles 489, 490 et 491 du code civil): tout acte sexuel en dehors du mariage reste punissable de prison.

Même s'il y a une grande différence entre le dogme (religieux), la loi et la pratique, il n'en demeure pas moins vrai que ceux qui voudraient lutter pour un changement législatif se trouvent bien seuls dans le désert de l'incompréhension ou même de la suspicion. En huis clos, tous les progressistes marquent leur accord par rapport à la défense des droits des homosexuels, mais, en public, ils n'osent guère s'exprimer, de peur d'être mis au ban de la communauté. Les homosexuels eux-mêmes ne sont pas prêts à intégrer une association qui se bat pour leur cause.

Catherine Vuylsteke regrette de constater qu'on ne semble exister ainsi que sous le regard d'autrui: «que vont dire les autres?».

Elle livre des témoignages poignants de la situation familiale dramatique des jeunes Maghrébins, faite de culpabilisation, de violence parentale et fraternelle, de maltraitances diverses.

Une dizaine d'histoires et de récits de vie sont ainsi racontés par Catherine Vuylsteke. En voici quelques extraits, traduits par l'auteur:

Entre Dieu, luxe, et services payés

Saâda (21), étudiant de bonne famille, discriminé à l'école depuis tout petit, extrêmement instable émotionnellement, très anxieux. Très bon étudiant. A cherché du réconfort dans la prière pour échapper à une énorme solitude. «Il n'y a que Dieu qui me comprend». Écoute des cassettes d'un prêcheur égyptien fanatique, vote parti islamiste. Pensait qu'il était le seul homo au monde, sait que Dieu n'approuve pas des pratiques pareilles. Est dans un dilemme gigantesque: promet à chaque fois de ne plus faire ce «pêché», mais c'est plus fort que lui. Dit qu'avec le soutien de Dieu qu'il va «guérir». Mais commande des prostitués homos sur internet – après demande pardon à Dieu à la mosquée. Très radical concernant la religion: le Danois qui faisait les caricatures du Prophète devait, selon lui, être tué instantanément.

Sami (issu d'une famille très pauvre, éducation faible) cohabite avec son copain français plus âgé et aisé dans un appartement de luxe. Clash entre deux cultures: le Français ne comprend pas qu'il doit faire le ramadan sachant que l'islam condamne les homosexuels.

La maman de Sami est déjà venue chez eux, et se comportait correctement, mais le Français doute qu'elle soit sincère. Un aspect qu'on ne peut pas nier est celui de la pauvreté: maintenant Sami part en vacances à l'étranger, il vit bien, il a un boulot, et d'ailleurs il est encore jeune. (Mariage après?)

Des castrés virils et des homos pendus

On ne peut pas exister au Maroc en tant que homo. L'écrivaine Baaha Trabelsi est totalement ignorée quand elle publie son roman 'une vie à trois' sur un homme riche et bien éduqué en France, qui rentre au pays et se marie pour faire plaisir aux parents, et puis dit à sa jeune femme un peu naïve, qu'un de

ses amis va loger chez eux quelque temps. Pas d'interview à la télé; la radio veut bien l'inviter mais seulement si elle promet de ne jamais prononcer le mot homo.

Le cinéaste marocain, Abdelkader Laagta, qui vit à Paris, rencontre également de grands problèmes pour le tournage de son film 'La porte close', sur un jeune instituteur qui doit travailler à la campagne, où le seul autre instituteur est un homo, qui se suicide finalement. Personne ne veut jouer ce personnage, il a dû faire venir un acteur français. La fédération des enseignants marocains voulait l'interdiction du film.

Le film n'est jamais sorti en salle, et a seulement été projeté dans des festivals.

Nabil Ayouch a de grandes problèmes avec la censure pour son film «Pour une minute de soleil en moins», avec comme seul personnage «humain» un travesti.

Casablanca, le luxe d'un silence tolérant

Ali est d'une famille très aisée, éduqué en français, voyage à l'étranger, parents plutôt laïques. Travaille comme journaliste et vit seul (avec des intermezzos de retour chez maman quand il n'a plus d'argent). Il trouve que tout se passe bien. Maman ne sait pas vraiment mais ne demande rien et ne le force pas à se marier, les sœurs et frères savent et acceptent. Pour lui, parler à maman n'est pas important.

Il ne voit pas de grandes différences entre sa vie et celle des homos en Occident, mais se rend compte qu'il a de la chance, et une indépendance économique. Trouve que la meilleure chose est le fait que de plus en plus de femmes doivent travailler, et ainsi n'ont plus le temps d'espionner les autres. Le contrôle social s'affaiblit ainsi et comme cela tout évolue dans la bonne direction.

Malek Chebel: combattre pour la liberté de choix

Portant un regard anthropologique, Malek Chebel souligne d'emblée que dans une société où les fonctions sont bien codées, il existe une répartition extrêmement rigide des sexes et des rôles. L'homme «colle» à la virilité et la femme à l'honneur. Tous, nous demeurons sans doute cyniquement dans cette posture qui «*règle beaucoup de problèmes*». Les homosexuels ne sont-ils pas peu nombreux pour venir «*troubler cet ordre*» ?

Pourtant, ajoute-il, les sociétés musulmanes doivent se rendre à l'évidence qu'il y a une nouvelle donne: l'émergence de l'individu: «*je me réclame de moi-même pour disposer de mon corps, indépendamment des règles sociétales*». Ainsi assiste-t-on à la naissance de «l'individu sexuel». Cette «liberté donne de la liberté».

C'est de cela que d'aucuns ont peur. Pour eux, la naissance de l'individu, et son rapport au corps, renvoie au péché et à l'interdit.

Dans le cadre d'un interdit monothéiste, l'homme cherche alors des échappatoires, qu'il s'agisse de l'enivrement, de la passion charnelle ou de l'amour homosexuel. Des poètes et des artistes vont chanter ainsi ce qui apparaît comme anti-religieux, pour faire rentrer l'interdit dans le champ du possible. Songeons à tout ce que reflète la littérature transgressive d'Abû Nawâs⁶ ou des contes des 1001 Nuits. Se créent des traditions littéraires pour développer l'antireligieux, pour rompre avec la tradition marquée par la religion.

6. Abû Nuwâs, poète arabo-persan de Bagdad (8è-9è siècles), poète hédoniste et mystique qui chante le vin, les jeunes garçons et la chasse. «*Laisse de côté tout discours, seuls prennent le siècle pour gibier de vrai régal, le vin, la sensation, le plaisir*» (R. Khawam, *La poésie arabe*, Phébus, Libretto, p. 163).

Pourtant, fait remarquer Malek Chebel, les traditions ne sont pas fortes mais résistantes. Elles se maintiennent avec la complicité des gens et surtout d'une certaine classe moyenne qui, elle, sait très bien jouer, à son avantage, avec les traditions, la religion et le pouvoir.

Certains commentateurs confondent cependant tradition et religion. Le même Islam est ainsi interprété de différentes manières. Or, plaide Malek Chebel, si le monde islamique ne veut pas être la brebis galeuse de l'ensemble des civilisations et s'il ne veut pas être étiqueté comme l'«axe du mal» par des forces qui ont besoin d'un bouc émissaire, il sera contraint de procéder à une mutation. Dans ce processus à venir, il devra avant tout répondre à un certain nombre de questions dont pour l'instant il ne veut pas s'occuper : le désir des jeunes, l'égalité homme-femme, et surtout l'émergence de l'individu par rapport à la communauté.

C'est que, rappelle-t-il, l'Islam est en crise et ce depuis la chute de Grenade, en 1492. Le déclin de l'empire Ottoman, la colonisation - qui n'a jamais favorisé la renaissance intellectuelle des colonisés -, et les problèmes que rencontre le monde arabo-musulman dans la gestion économique de ses richesses, ont creusé l'écart entre «Orient» et «Occident».

La fracture sociale entre riches et pauvres, aggravée par l'absence de légitimité démocratique des régimes politiques du monde arabo-musulman, a favorisé le sentiment d'exclusion des laissés-pour-compte. Ces derniers sont tentés alors de s'accrocher au «discours de compensation» des fondamentalistes. Pour ceux-ci, l'Islam s'apparente à une «religion-business», à un outil que les uns et les autres utilisent pour arriver au pouvoir, gagner de l'argent, voire obtenir des diplômes. Et Malek Chebel de dénoncer tous ceux qui, dès qu'ils sont interviewés par les médias, se prétendent «sociologues des religions»...

L'Islam, dit-il, campe ainsi sur des positions défensives, voire agressives, parce qu'il se cherche sans se trouver. Du coup, il s'arc-boute sur des certitudes qui n'ont rien à voir avec la doctrine de l'Islam.

On assiste, sur le plan général, pense-t-il, à une dégradation de l'Islam, à une crispation des juristes théologiens vers un droit plus strict et plus réactionnaire. Ce mouvement prétend revenir à une pureté originelle qui n'a jamais existé et conduit l'Islam à avoir une vision de lui-même intolérante envers les homosexuels (les autres de l'intérieur) comme envers les étrangers (les autres de l'extérieur).

Certains discours laissent même entendre que l'homosexualité serait une importation de l'Occident et n'aurait rien à voir avec la culture arabo-musulmane. Le mal, c'est toujours l'autre qui l'apporte ! Or, affirme Malek Chebel, depuis le début, l'homosexualité est un fait arabe.

Si l'Occident s'est libéré, en partie, de son complexe par rapport aux homosexuels et s'est affranchi de certains tabous, le monde arabe subit quant à lui l'impact des images et des innovations venues d'ailleurs, sous l'influence économique et morale de l'Occident. Il ne lui resterait plus qu'un pré carré à défendre : celui de la morale.

Pourtant, au Maghreb, la situation diffère selon les pays. En Tunisie, il n'y a pas eu de persécutions. Au Maroc, les homosexuels se sont affranchis du regard des autres, même si on ricane toujours à leur propos. En Algérie, où l'on a toujours nié l'existence de l'homosexualité, même latente, on voit des gens qui s'autorisent à être homosexuels sans avoir peur d'être lapidés.

Au cœur de l'Islam, il y a cette tension de l'«ijtihad», qui désigne l'«effort de compréhension», et, par extension, l'interprétation des textes canoniques dans leur adaptation à la marche du temps. Quand l'Islam est dans un contexte de progrès, l'«ijtihad» est progressiste ; quand les crises se multiplient, l'«ijtihad» se replie sur des interprétations plus consensuelles. Le problème, souligne Malek Chebel, c'est qu'au IX^{ème} siècle, califes et grands théologiens ont considéré que le Coran

était totalement expliqué et ont fait arrêter tout travail d'exégèse. Dès lors, aujourd'hui, quand quelqu'un veut se lancer dans un travail de réinterprétation du Coran, il prend le risque d'être taxé d'hérétique ou de perturbateur.

Ne sommes-nous donc pas invités à un nouvel effort intellectuel de réinterprétation des textes fondateurs de l'Islam que l'on pourrait qualifier d'Islam des Lumières ?

Mustapha Tetik : Coran et homosexualité

Mustapha Tetik nous entraîne quant à lui à la découverte de l'homosexualité dans les textes coraniques.

L'Islam n'utilise guère les termes homosexualité ou homosexuel, mais évoque le peuple impie, celui de Loth⁷ et de la dégénérescence. L'homosexualité y est plutôt présentée par défaut. Dans le Coran, elle est considérée comme un mal dont il faut se prémunir.

Cela tient en quelques lignes, mais lourdes de sens. Ce texte a manifestement pour objet la conservation de l'ordre : il s'agit de préserver la forme familiale traditionnelle, de reconduire l'ordre ancien et de condamner toutes les autres activités transgressives, y compris les formes de matrimonialité non conventionnelles.

Dans les sociétés arabo-musulmanes, l'homosexualité est un des interdits majeurs dès les VIII^{ème} et IX^{ème} siècles. Pourtant, à Bagdad, au XI^{ème} siècle, la culture homosexuelle est présente, de manière feutrée, par le biais du culte du mignon parmi les élites sociales et intellectuelles. Celles-ci en effet peuvent facilement se protéger du clergé et des sanctions judiciaires.

Aux X^{ème} et XII^{ème} siècles, on voit même fleurir une culture pédérastique s'inspirant de celle de la Grèce antique et on assiste à l'émergence d'une littérature sur le sujet.

Un débat qui n'est pas clos

Tout au long de ce débat, l'émotion affleurerait, présente et surexposée.

Le témoignage poignant de Karim Nassri, écrivain marocain, sur la souffrance, le mépris et la double morale dont est souvent complice la société toute entière, a suscité un vif débat dans la salle entre ceux qui estiment que tout est en effet de la faute des religions et ceux qui, au contraire, réproouvent le fait qu'une seule religion soit ainsi stigmatisée et montrée du doigt.

Quant au discours politique et philosophique de Malek Chebel, défendant sans complaisance un «Islam des lumières» il ne semblait pas être facilement «digéré», même par un chercheur comme Ural Manço⁸. Celui-ci, traitant Malek Chebel de «beau parleur», préféra ainsi aborder la question de l'homosexualité chez les jeunes arabo-musulmans d'un point de vue strictement sociologique, en se basant sur des éléments théoriques d'analyse.

Selon Manço, l'«insécurité identitaire» est à l'origine du problème. L'écart avec un certain ordre social bien spécifique nécessitera des stratégies selon un schéma, somme toute classique, d'«affrontement», d'«éviterment» et de «compromis».

7. Neveu d'Abraham, résidant à Sodome. Il avertit le peuple du châtimeur qu'entraînerait la pratique de la sodomie. Plus tard, enivré, Loth couche avec ses propres filles (Gn 13 & 19).

8. Sociologue aux Facultés Universitaires Saint-Louis (Bruxelles). Spécialiste des questions identitaires des populations musulmanes. Voir par exemple U. MANÇO (sous la direction de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, collection «Travaux et Recherches», n° 43, 2000, 218 p.

Merhaba («Bienvenue» en arabe et en turc), est une organisation belge fondée par et pour des femmes et des hommes originaires du Maghreb, du Moyen Orient et de la Turquie, qui se sentent attirés physiquement et émotionnellement par des personnes du même sexe.

«Merhaba, inspire à être un lieu de rencontre où tout le monde sent qu'il est accepté. Et qu'il est le bienvenu, qu'il soit homme ou femme, peu importe sa nationalité, son origine ethnique, ses tendances sexuelles, sa conviction religieuse ou politique, ...»

Merhaba est partie du constat qu'il y a urgence et besoin d'informer, de former et de sensibiliser, tout en tenant compte de la spécificité et du poids important des traditions arabo-musulmanes et de la religion. Afin d'éviter la «ghettoïsation», l'association essaye de collaborer avec les autres organisations, institutions, ...

Que fait Merhaba?

- Collecter et donner l'information à toute personne ou groupe qui en fait la demande. non seulement pour les sujets dits «classiques» (sortir du placard, les rapports protégés, le concubinage); mais également pour les sujets qui lui sont propre (l'islam et l'homosexualité, le poids des traditions, ...).
- Organiser des activités (soirées, films, sorties...) qui favorisent l'échange d'expériences entre personnes qui sont confrontées aux mêmes problèmes.
- Coopérer le plus possible avec toutes sortes d'instances et d'associations «soeurs», de toutes les cultures.
- S'occuper de l'accueil, l'assistance et l'aide pour toute personne qui en a besoin.
- La démarche est courageuse. Le chemin sera certainement long pour changer les mentalités et faire accepter les différences. Mais peut-être pas!

Merhaba asbl

C/o Maison Arc-en ciel

42 Marché au Charbon – 1000 Bruxelles – info@merhaba.be – www.merhaba.be

Événement à l'initiative du Centre culturel De Pianofabriek asbl



De Pianofabriek asbl

rue du Fort, 35a

1060 Bruxelles

T. 02/ 541 01 70

info@depianofabriek.be

17 décembre – Soirée de clôture : Rencontres de la laïcité, de l'égalité et de la mixité

Résister et agir !

Un public nombreux s'est rassemblé le 17 décembre 2008 au sein du Centre culturel Jacques Franck pour assister à la cinquième édition des Rencontres de la Fraternité. Grâce à ce réseau «Fraternité» et les rencontres qu'il déclenche, chacun est invité à réfléchir sur le modèle de société que propose l'idéal laïque aujourd'hui, en abordant sans détour des questions de société comme le poids des traditions, les violences faites aux femmes, l'homophobie, la montée des intégrismes...

La soirée que nous allons évoquer dans les lignes qui suivront fut initiée par trois institutions : le Centre communautaire laïc juif, le Comité belge Ni Putes Ni Soumises et le Réseau d'Actions pour la Promotion d'un Etat laïque (RAPPEL).

Sous la houlette d'un modérateur en verve et attentif, l'écrivain Pierre Efratas, un panel de personnalités engagées et éloquentes ont proposé leurs analyses de questions qui traversent la réflexion menée autour de la laïcité contemporaine. Autour de la table : Marco Pannella, député européen ; Henri Pena-Ruiz, philosophe et essayiste ; Guy Haarscher, philosophe (ULB) ; Dr. Jamila Si M'Hammed, médecin psychiatre et Chemsî Chéref Khan, président de l'Institut d'humanisme musulman. L'objectif était aussi de dégager des pistes d'action pour mettre en œuvre concrètement la laïcité, l'égalité et la mixité.

Nous avons choisi de vous proposer de lire les interventions de Françoise Dupuis qui introduit les débats de Guy Haarscher, d'Henri Pena-Ruiz et de Chemsî Chéref-Khan.

Pour obtenir l'intégralité des exposés, nous vous invitons à prendre contact avec un des partenaires à l'initiative de cette soirée¹.



1. Les noms et coordonnées des organisateurs sont mentionnés à la page 77 de cette publication.



La laïcité ne se porte pas si mal en Belgique

FRANÇOISE DUPUIS
MINISTRE- MEMBRE DU
COLLÈGE DE LA CoCoF
SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Première réflexion: la laïcité ne se porte pas si mal en Belgique

Le progrès global de la laïcisation de la société belge est un fait. 75 % de la population reste de culture chrétienne. Mais la plupart examinent aujourd'hui assez librement leur adhésion aux dogmes. En 1967, 93 % des Belges consacraient leur mariage à l'Eglise catholique, ils n'étaient plus que 57 % en 2006. A Bruxelles, l'évolution est encore plus marquée, de 86 % à seulement 17 % ! Quelle que soit l'opinion des autorités religieuses, la très grande majorité des femmes maîtrisent leur fécondité et savent qu'elles peuvent divorcer et/ou éviter une grossesse non désirée. Quel chemin parcouru en deux générations !

Sur les bancs de l'université, plus d'un étudiant sur deux est une étudiante ! Quant au pouvoir romain, il n'a dans les faits plus grand chose à dire sur l'enseignement dispensé dans les universités catholiques.

Le libre choix de l'orientation sexuelle a été reconnu par le droit civil. La possibilité a été octroyée de contracter un mariage avec une personne du même sexe. Il a fallu un peu de courage sur ce point aux hommes politiques, qui ont largement précédé l'évolution d'une partie de l'opinion. Mais ils ont eu ce courage !

Certes, il faut prendre la mesure des problèmes qui se posent, mais il ne faut pas idéaliser le passé et occulter l'évolution globale de la société belge. Jamais les Belges n'ont eu un tel niveau de scolarisation. Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes pour la laïcité.

Deuxième réflexion: notre combat, c'est le respect pour tous

Quelles sont aujourd'hui les menaces pour la laïcité ? Il y en a au moins une que je pointerai : celle des affrontements intercommunautaires. Nous ne pouvons pas nous laisser imposer une vision du monde déterminée par le 11 septembre 2001. En tant que laïques, nous ne pouvons accepter de penser le monde en termes «d'axe du mal», de «guerres de civilisations», qui ne sont que des euphémismes pour parler de guerres de religions ou – c'est selon – de guerres tout court. Ce serait renoncer à notre vision universaliste de l'homme et de la femme, à une compréhension positive et matérialiste de l'histoire».

Exigeons de tous le respect de notre liberté de pensée et d'expression, des droits fondamentaux et de ceux des femmes, exigeons le respect de la loi commune et de la neutralité de l'Etat. Mais offrons aux autres le respect de leurs convictions philosophiques et religieuses que nous ne partageons pas.

La laïcité est un mode de vivre ensemble avec nos différences, une organisation de solidarités et libertés entre tous et pour tous. Elle doit être intégratrice. Le respect est la base du dialogue et de la construction d'un espace public. En même temps que nous devons être fermes sur la laïcité de l'Etat, ou du moins sa neutralité, en même temps que nous devons combattre les mariages arrangés... nous devons lutter contre les discriminations qui peuvent être faites sur base ethnique ou religieuse.

Beaucoup reste à faire, mais je pense que des pas importants ont été réalisés en ces domaines. En Belgique, l'expression publique du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme ne sont plus l'affirmation d'opinions. Ce sont des délits. Nous nous sommes dotés d'un arsenal législatif important pour les combattre et pour engager la société dans la lutte contre les discriminations.



J'en terminerai d'un seul mot: Fraternité.

Si nous voulons éviter les replis identitaires meurtriers sur la tribu, joignons les actes aux paroles. Offrons nous-mêmes, laïques, un modèle de société fraternelle et soyons-le vraiment au quotidien. C'est à l'aune de nos actes que nous serons jugés.

Si nous voulons construire un espace public laïque, nous ne pouvons pas, par exemple, accepter que l'on cède aux oppositions qui se manifestent lorsque l'on propose d'implanter des logements sociaux dans de «beaux quartiers», refuser d'ouvrir de «bonnes écoles» à un public socialement plus diversifié. Nous ne pouvons pas laisser des jeunes bruxellois sans perspective concrète d'intégrer le marché du travail! Songeons au début des années 1930. C'est lorsque l'avenir commun paraît bouché que se reproduisent les replis identitaires régressifs.

Soyons donc fermes sur nos principes laïques, mais gagnons surtout les cœurs en construisant, dans les faits, une société ouverte à tous, permettant à chacun de s'épanouir».

Contre le créationnisme dans l'enseignement et les sciences

GUY HAARSCHER
PHILOSOPHE, PROFESSEUR
AUX FACULTÉS DE
PHILOSOPHIE ET LETTRES
ET DE DROIT DE
L'UNIVERSITÉ LIBRE DE
BRUXELLES ET PRÉSIDENT
DU CENTRE PERELMAN DE
PHILOSOPHIE DU DROIT.

On m'a demandé de traiter d'un sujet qui, à mon avis, est un sujet central aujourd'hui, c'est cette fameuse question du créationnisme.

La question du créationnisme, et donc la contestation des cours de biologie évolutionniste, darwinienne, etc., est une question relativement neuve chez nous. Vous savez que circule un fameux «Atlas de la création» et qu'un certain nombre de choses se passent dans les écoles et que certains professeurs de biologie ont des difficultés parfois à donner leur cours dans la mesure où il existe des contestations qui sont parfois des contestations frontales par des élèves qui ont été bien entendu manipulés par des activistes. C'est quelque chose de relativement récent chez nous alors qu'aux Etats-Unis le combat dure depuis près d'un siècle.

Ce que je voudrais faire, en l'espace de dix minutes, c'est essayer de vous montrer, au fond, quels ont été les arguments qui ont été utilisés dans le combat aux Etats-Unis, parce que ce sont les mêmes arguments que l'on va retrouver et que l'on retrouve ici. Alors là, on a une sorte d'avantage, c'est qu'il y a une distance temporelle, une certaine expérience, c'est que les mouvements protestants fondamentalistes aux Etats-Unis ont été, et sont toujours, très actifs et que les laïques aux Etats-Unis – et il y en a beaucoup – ont dû réagir et donc, ils ont trouvé un certain nombre d'armes intellectuelles. Et je voudrais vous parler un moment de ces armes intellectuelles parce que, vous allez voir, souvent, le débat est très biaisé.

Première chose: il y a une controverse politique. Aux Etats-Unis, elle a été massive, et elle commence chez nous. C'est une controverse politique puisqu'elle met face à face des individus, d'une part, qui défendent la liberté de la science et, d'autre part, des individus qui défendent une certaine conception religieuse de l'existence, des familles et des groupes qui ne veulent pas qu'on enseigne à leurs enfants des choses qui puissent être contradictoires avec les croyances qui sont celles qui sont enseignées dans la famille ou par les groupes militants.

Ca, c'est un débat politique important, parce qu'on peut formuler les choses en termes de liberté religieuse et de liberté de la science. Ce n'est pas un débat scientifique. Ce n'est pas une controverse scientifique. Il va de soi que, dans toutes les grandes universités américaines et européennes (que ce soit des universités laïques, des universités d'Etat, des universités non confessionnelles, des universités catholiques, des universités protestantes), on enseigne la biologie scientifique et, en particulier, la théorie de l'évolution, qui a été très largement confirmée – dans les limites de ce qu'une confirmation peut évidemment signifier en science – par les développements de la génétique, de la biologie moléculaire, etc.

Donc, c'est une controverse politique. Elle a commencé dès le début. Darwin a publié l'Origine des espèces en 1859 et, déjà à ce moment-là, il avait publié en attendant – il avait déjà ses idées depuis une vingtaine d'années mais n'osait pas trop les publier parce qu'il écrivait à un ami, c'était comme confesser un crime parce qu'il sentait bien que ce qu'il avait découvert était quelque chose qui allait choquer l'Angleterre de son temps, et bien au-delà de l'Angleterre. Donc, ce qui choquait dans le darwinisme, c'était essentiellement deux choses. C'est d'abord l'idée d'établir une continuité entre les différents êtres vivants et, en particulier, avec les êtres humains – Darwin a été jusque là, d'autres ne l'ont pas suivi mais lui a été jusque là – et, deuxièmement, de montrer que ce mécanisme d'évolution à partir d'un ancêtre commun était un mécanisme d'évolution par le processus de la sélection naturelle, qui est un processus très brutal dont on pourrait se dire qu'il est totalement opposé à l'éthique humaniste ou à l'éthique chrétienne de la charité et de la générosité, puisque c'est la survie du plus apte, ce que Darwin lui-même appelait le «combat pour l'existence».



Il y avait là, donc, une découverte de mécanismes qui pouvaient apparaître comme étant choquant, surtout quand ils étaient utilisés par des théoriciens politiques qui faisaient du darwinisme social – ce qui n'était pas dans Darwin – et qui essayaient au fond d'appliquer la théorie de Darwin à une sorte de justification soit du nationalisme agressif, soit d'un capitalisme totalement déréglé. Donc, cela a donné une très mauvaise réputation au darwinisme d'entrée de jeu, une opposition religieuse et une opposition de type politique et sociale. Ce qui est important à noter dans cette perspective-là, parce qu'on retrouve cela aujourd'hui.

Il va de soi qu'on pourrait dire qu'il n'y a pas de conflit, dans la mesure où les domaines sont tout à fait différents. La science raisonne à partir d'hypothèses, d'explications qui sont testables et qui concernent le monde dans lequel, justement, on peut faire ce type de vérifications. La science n'a strictement rien à dire sur le fait de savoir si le monde a un créateur ou s'il n'en a pas. Parce que ce qui va au-delà du monde, de la matière, de l'énergie, de tout ce qui peut être objet de science, est l'objet de quelque chose qui n'est pas abordable par la science. Donc, théoriquement, on pourrait dire qu'il y a deux domaines: d'une part, le domaine de ce dont la science peut parler et, d'autre part, le domaine de la croyance. Oui, mais... il y a des liens entre les deux, dans la mesure où vous adoptez une lecture littéraliste de certains textes ou de certaines doctrines que l'on considère par ailleurs comme étant des doctrines sacrées. A partir de ce moment-là, bien entendu, si vous lisez la Genèse littéralement, ou si vous calculez l'âge du monde par les générations de la Bible jusqu'à aujourd'hui et que vous arrivez à 7000 ou 8000 ans, etc., vous allez avoir des contradictions avec ce que la géologie, la biologie, etc. vous apprennent.

Dès le début du XX^e siècle, quand l'enseignement secondaire s'est développé – c'est important parce que l'enseignement secondaire est un enjeu – l'attaque était frontale et, au moins à ce niveau-là, la question était claire. Vous allez voir qu'aujourd'hui, c'est beaucoup moins clair. C'était très clair: vous aviez d'un côté une religion dogmatique et de l'autre côté la volonté d'enseigner la science telle qu'elle se développait. Beaucoup d'Etats, dans les années 1920, ont passé des lois qui disaient explicitement que l'on ne pouvait pas, à l'école, enseigner des doctrines impies, contraires à ce que nous donne une lecture littérale de la Bible. Il était donc clair que l'on ne pouvait pas enseigner Darwin.

Il y a eu un procès en 1925 qui est le fameux procès Scopes, que l'on a appelé le «Monkey trial», le «procès du singe», dans lequel un professeur de biologie avait enseigné le darwinisme et avait été assigné en justice. C'était un grand procès, le premier grand procès médiatique dans l'histoire des Etats-Unis. Scopes a été condamné. Il n'a pas fait de prison parce qu'il y avait une erreur de procédure mais, au moins, le débat était-il clair. Vous aviez d'un côté la religion dogmatique et de l'autre côté la liberté de la science.

En fait, jusqu'aux années 1950, on n'enseignait quasi pas la biologie scientifique à l'école. Puis, il y a eu en 1957 le lancement du Spoutnik. Et le lancement du Spoutnik a créé une sorte de psychose aux Etats-Unis. Ils ont cru qu'ils étaient dépassés sur le plan scientifique. Ils ont voulu muscler les programmes de science et, en particulier, les programmes biologiques. Et donc, on a commencé à enseigner sérieusement la biologie scientifique. La Cour suprême a déclaré qu'il était illégal et contre la Constitution d'interdire les cours de biologie au nom du créationnisme parce que c'était un établissement de la religion. Et l'établissement de la religion, c'est ce qui est interdit par le premier amendement. On ne peut pas, dans une école publique, empêcher d'enseigner quelque chose au nom d'une certaine conception de la religion, même si c'est la conception de la religion partagée par la majorité des gens.

Alors après – et c'est ça qui est important à comprendre – c'est que, dès que cet arrêt de la Cour suprême qui date de 1968 a été rendu, les créationnistes ont adopté des stratégies beaucoup plus compliquées. Ils ne pouvaient plus faire d'attaque frontale, puisqu'ils ne pouvaient plus faire interdire le darwinisme. A ce moment-là, ils ont utilisé plusieurs stratégies.

Première stratégie : la stratégie qu'on a appelée «equal time and emphasis», le même temps et la même importance donnée à la fois au créationnisme et à la biologie darwinienne. Les tribunaux ont dit : «Ce n'est pas possible. On ne peut pas mélanger des pommes et des poires. Même si on n'interdit plus, vous ne pouvez pas dans un cours de sciences mettre la religion sur le même plan que la science. Vous avez la liberté religieuse. A l'extérieur, vous faites ce que vous voulez. Vous pouvez écrire que la Terre est plate, etc. Mais dans un cours de sciences, vous ne pouvez pas.» La Cour suprême a dit que c'était interdit.

A ce moment-là, les créationnistes ont commencé à changer leur position en parlant de «creation science», de «science de la création», et en disant que c'était scientifique. Mais c'était encore à l'époque extrêmement brut et pas très développé. Et les tribunaux n'ont pas eu trop de difficultés à dire que ce n'était pas scientifique et qu'en particulier, ce que faisaient les créationnistes, c'était partir de textes sacrés, d'essayer de trouver des données qui les confirmaient, alors que la science fonctionne totalement différemment. Elle ne fonctionne justement pas à partir d'un certain nombre de textes dogmatiques.

Stratégie suivante. Puisqu'ils ne pouvaient pas agir comme étant une science confrontée à la science évolutionniste, ce qu'ils ont fait, c'est de dire : «Mais, après tout, d'accord, on n'enseignera pas le créationnisme à l'école, mais pas le darwinisme non plus, parce que c'est une religion. C'est la religion de l'humanisme séculier.» Beaucoup de protestants, et d'ailleurs beaucoup de gens ici, disent : «Mais, au fond, après tout, le matérialisme, l'athéisme, la pure science et tout ça, le rejet de Dieu, c'est une autre conception philosophique du monde. Et si l'Etat et l'école publique doivent être neutres, on n'en enseigne aucun des deux.» C'était une façon de dire : «Nous, créationnistes, d'accord, nous sommes une religion. Cela n'a pas marché quand nous avons voulu nous faire passer pour une science. Mais on veut que le darwinisme ne soit pas enseigné non plus à l'école.» Cela a de nouveau échoué.

Alors, ce qu'ils ont fait, c'est la stratégie du soupçon. Commencant à utiliser de plus en plus le langage de la démocratie, de la liberté de la science, de la tolérance, du pluralisme, etc., en disant «Après tous, le darwinisme, c'est juste une théorie. Il y a des trous dans la théorie. On n'a pas tout observé. Il y a des liens qui manquent, les «missing links», etc., etc.» Et ils ont proposé à la place une théorie du «dessein intelligent», qui est la même que le créationnisme, sauf qu'on élimine toutes les références à la Bible. Et cela s'est fait pour répondre à une décision de justice et pour essayer, de nouveau, de la contourner, en essayant donc de prendre les gens pour des imbéciles. Et donc, le dessein intelligent, qui n'a jamais été accepté par aucune université et aucun scientifique sérieux, était proposé comme une théorie : l'idée selon laquelle les organes seraient trop complexes pour ne pas présupposer un être intelligent, un architecte, un ingénieur...

Encore une fois, la plupart des savants qui ont été convoqués par le dernier juge qui s'est saisi de ça, c'est-à-dire le juge Jones, dans une petite ville de Pennsylvanie, à Dover en 2005. Il s'est trouvé confronté à cette idée-là : est-ce que c'est une science ? Est-ce que ce n'est pas de la science ? Il y en a qui disent que c'est de la religion déguisée. Eux disent que c'est de la vraie science... Il a fait venir de grands scientifiques de grandes universités américaines. Et on a montré non seulement que le dessein intelligent n'était pas testable – parce que vous ne pouvez pas tester par la science l'idée d'un créateur ou d'un architecte ou d'un ingénieur intelligent – et que, deuxièmement, leurs données étaient des données qui dataient d'il y a vingt ans et qui avaient déjà été réfutées, que quand ils ne combattaient pas au sein de l'école, c'était des créationnistes purs et durs et donc, le juge a considéré que, même le fait de dire, au début de l'école ou même, beaucoup plus modestement, au début des cours, de dire : « On va vous enseigner la biologie darwinienne. C'est dans les programmes. Mais, quand même, il y a le dessein intelligent qui est une théorie, qui en plus est une théorie qui est plus en accord avec la Bible, etc. ». On a considéré que c'était délégitimer devant les élèves les cours de biologie et on l'a interdit.

Pour terminer, je vous dirai d'aller voir sur le site de la télévision publique américaine www.pbs.com. Vous tapez « créationnisme » ou « dessein intelligent » et vous avez toute l'histoire. Ils ont interviewé tous les membres. Ils ont repris le procès avec des acteurs, parce que le juge n'a pas accepté qu'on filme le procès. C'est magnifique, tous les arguments y sont ! Et tout ce que vous allez voir venir aujourd'hui va être en quelque sorte, résumé dans ce procès qui reprend tout ce que j'ai essayé de vous dire ce soir.

La laïcité contre les tribus

HENRI PENA-RUIZ

PROFESSEUR DE CHAIRE
SUPÉRIEURE EN CAGNE

ESSAYISTE

MAÎTRE DE CONFÉRENCE

À L'INSTITUT D'ETUDES

POLITIQUES DE PARIS

PHILOSOPHE DE

LA LAÏCITÉ.

Qu'est-ce que la laïcité ? Nous le savons, ce n'est pas l'hostilité à la religion. C'est un cadre juridique et politique qui permet aux croyants, aux athées et aux agnostiques de vivre ensemble sans hostilité réciproque sur la base de trois exigences indissociables.

La liberté de conscience, qui signifie que : le credo religieux des croyants n'engage que les croyants ; l'humanisme athée n'engage que les athées ; l'humanisme agnostique – les agnostiques ne se prononcent pas sur l'existence de Dieu et l'au-delà – n'engage que les agnostiques.

La laïcité n'est pas une option spirituelle comme une autre. Elle n'a pas à être mise sur le même plan que les religions. Et j'approuve, et je suis totalement solidaire des amis laïques belges qui ne veulent pas, pour la laïcité, le statut d'une option spirituelle à mettre sur le même plan que les religions.

La laïcité transcende les religions, l'humanisme et l'agnosticisme parce qu'elle définit la condition de possibilité de la coexistence de tous les croyants, de tous les athées et de tous les agnostiques sur la base de la liberté de conscience.

La liberté de conscience est le premier principe fondamental.

Mais il y en a un second, qui est indissociable du premier principe, c'est l'égalité de traitement de toutes les convictions spirituelles. C'est pourquoi je me désolidarise totalement du Président de la République Nicolas Sarkozy, lorsque dans son discours du Latran, il ose dire que la République a besoin des croyants parce que les croyants sont des gens qui espèrent. Quelle insulte aux athées et aux agnostiques ! Quelle insulte à Guy Moquet, militant communiste athée qui se battait contre le nazisme et qui, lui aussi, espérait un monde meilleur !

N. Sarkozy veut-il parler de l'espérance, vertu théologique ? ou de l'espoir, dont parlait André Malraux à propos de la République espagnole ? Les deux formes d'espoir et d'espérance sont recevables, mais il est inadmissible de faire publiquement et dans l'exercice des fonctions d'un président de la République une discrimination entre les citoyens de la République française. C'est une faute déontologique.

Moi, professeur de philosophie, j'entrerais dans ma classe de philosophie de l'école publique en disant qu'il vaut mieux croire que ne pas croire, je serais rappelé à l'ordre immédiatement par mon ministre. Et à juste titre.

Qu'est-ce que la laïcité ? Ce n'est certainement pas le fait de mettre sur le même plan la croyance religieuse et la science. Sur ce point, Guy Haarscher a rappelé tout à l'heure que ce serait finalement une nouvelle forme d'obscurantisme que de mettre sur le même plan les théories avérées du darwinisme et la croyance religieuse. Non pas qu'il faille éradiquer les croyances, mais qu'il faille considérer que la lucidité implique que lorsque quelqu'un croit, il sache qu'il croit. La croyance s'accompagnant du savoir de soi est la condition de la lucidité. Quand je monte dans l'avion, j'ose espérer que le pilote ne fait pas que croire dans les lois de la navigation aérienne.

Par conséquent, il n'est pas acceptable de mettre sur le même plan la croyance et la connaissance. Et la neutralité de la laïcité ne signifie pas qu'on renvoie dos à dos la croyance et la connaissance. La neutralité signifie que, dans le champ des croyances et des convictions spirituelles, le professeur, ou le plus haut magistrat de la République, se doit de s'abstenir. Le silence de la puissance publique sur les convictions spirituelles est la condition de possibilité pour que chacun se sente traité à égalité par la puissance publique.

La laïcité n'est pas vide de valeurs. Mais les valeurs que défend la laïcité sont universelles. Pour un croyant, comme pour un athée, comme pour un agnostique, il est bon d'être libre. Il est bon de jouir de l'égalité des droits. Et la troisième valeur, c'est évidemment l'orientation universelle de l'action de la puissance publique.

Exemple: l'impôt est payé par tous les êtres humains – qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques. Il a donc une origine universelle. Donc, dans un Etat de droit, sa finalité doit être universelle. La croyance religieuse n'est pas universelle; la libre pensée athée n'est pas universelle. En revanche, la culture, la santé, l'éducation et les grands services publics sont universels.

La dévolution de la puissance publique aux seuls intérêts communs à tous est la condition de possibilité d'un espace public en lequel tous et chacun, quelle que soit leur conviction spirituelle, puissent se sentir accueillis et reconnus à égalité.

J'affirme donc, en reprenant le bel intitulé de votre organisation, que la fraternité est un principe fondamental de la laïcité parce que, en fondant l'union de tous les hommes – le laos en grec (le laicos étant le simple membre du peuple que rien ne distingue d'un autre) – sur la base de la liberté de conscience, de l'égalité de traitement de toutes les convictions spirituelles et de l'orientation universaliste de l'action de la puissance publique, on construit un cadre où tous peuvent se sentir bien, où nul n'est discriminé, mais où nul n'est privilégié.

C'est cela qui me paraît définir un concept fort de laïcité. Et, n'en déplaise au pape ou au Président de la République française, la laïcité n'a à être ni positive, ni négative, ni plurielle, ni ouverte. Est-ce qu'on dit: «Je suis pour les droits de l'homme, mais des droits de l'homme ouverts, des droits de l'homme positifs»? Non. Car ce serait suggérer que les droits de l'homme sans adjectif seraient des droits de l'homme fermés.

Le plus sûr moyen de reconnaître des anti-laïques honteux de l'avouer, c'est de remarquer les adjectifs qu'ils ajoutent à la laïcité. Tous les anti-laïques qui veulent critiquer la laïcité hypocritement – c'est-à-dire sans le dire – disent «vive la laïcité positive», comme Benoît XVI, «vive la laïcité ouverte», comme certains penseurs de la laïcité qui, en fait, critiquent la laïcité. Je milite pour ma part pour une laïcité tout court, sans adjectif, car j'identifie, dans l'adjectivation du terme «laïcité», une hostilité qui ne s'avoue pas comme telle à l'idéal laïque.

Un dernier mot. L'histoire nous a livré deux figures épouvantables de la destruction des libertés humaines. Dans le cléralisme catholique traditionnel, on a vu comment la notion de «peuple décide» a été une source de l'antisémitisme. On a vu comment, dans la notion d'«hérésie», qui a permis de réprimer les cathares, on a pu tuer des hommes parce qu'ils ne croyaient pas «comme il faut». On a vu aussi, dans les huit guerres de religions qui ont ensanglanté la France, avec ce sommet de l'horreur que fut la Saint-Barthélemy où, un certain dimanche de 1572, 3.500 protestants furent tués par les catholiques fanatisés autour de de Guise et vraisemblablement, selon les historiens sur ordre de Charles IX. 3.500 morts. Le même nombre à peu près que les 3.500 morts des Twin towers. Ce n'était pas l'islam à l'époque, mais le catholicisme.

Il serait scandaleux de s'en prendre à une religion particulière, comme le fait Samuel Huntington dans «The Clash of Civilization», et de renouer avec l'ethnocentrisme colonialiste de sinistre mémoire en prétendant qu'une religion est supérieure aux autres. Ce serait d'ailleurs faire preuve d'amnésie que de prétendre que l'Occident judéo-chrétien aurait engendré spontanément les droits de l'homme, la démocratie et la laïcité, alors que chacun sait bien que c'est dans le sang et les larmes que ces droits de l'homme, cette laïcité et cette démocratie furent conquis de haute lutte. Et si l'Europe mérite d'être construite, ce n'est pas en tant qu'Europe chrétienne dont on valoriserait scandaleusement l'héritage privilégié, c'est en tant que terre où eurent lieu des luttes. Et ce qu'il faut mettre en avant pour cette Europe, c'est l'ensemble des acquis, des luttes, notamment des luttes des femmes pour obtenir l'égalité de droit et de statut – des femmes qui ont d'ailleurs bien compris que la déliaison de la loi commune par rapport à une foi religieuse qui s'impose à tous était la condition de leur propre émancipation, et qui militent, à juste titre, pour la laïcité, comme elle militent pour l'égalité des sexes.

C'est donc cette conquête qui fait le prix de l'Europe. Et moi, je viens ici plaider pour une Europe laïque, pour une Europe qui ne se reconnaisse aucune source culturelle particulière. Sauf erreur de ma part en tant que juriste, je considère qu'une Constitution n'est pas un livre d'histoire. Et si on veut citer les sources, citons-les toutes. Pourquoi simplement la religion ? L'Europe, c'est aussi l'humanisme de l'Antiquité, l'universalisme de la philosophie stoïcienne qui faisait dire à Marc Aurèle «En tant qu'homme, je suis citoyen du Monde, même si en tant qu'Antonin, je ne suis que citoyen de Rome.» Cet universalisme de l'Antiquité est une des premières sources de l'Europe. Ensuite, peut-être, le judéo-christianisme. Ensuite, la Renaissance. Ensuite, le rationalisme des Lumières. Ensuite, la philosophie du droit naturel qui déboucha sur la Révolution française. Ensuite, la philosophie sociale qui faisait qu'au XIX^e siècle, les socialistes et toute la pensée progressiste revendiquaient de donner chair et vie aux droits conquis de haute lutte en ajoutant les droits sociaux et économiques, qui sont les conditions de possibilité pour que ces droits passent dans la réalité. Alors, oui, faisons l'histoire. Mais quel livre d'histoire ? N'oublions aucun chapitre.

En réalité, je crois que la première figure du cléricanisme est la figure la plus épouvantable. Mais il s'en dessine une seconde et ce sera mon point final. C'est ce qu'on appelle le communautarisme. Qu'est-ce que le communautarisme ? C'est le primat de la communauté sur l'individu qui fait partie d'elle.

Je me souviens, dans la commission Stasi, quand Fadela Amara, à l'époque militante de Ni Putes Ni Soumises, était venue témoigner devant nous. Elle nous disait que les jeunes filles d'origine maghrébine qui voulaient se rendre tête nue à l'école étaient agressées par les chefs religieux qui leur disaient «Tu trahis notre communauté. Et les traîtres, on les traite par la violence.» Eh bien, non, ce que Fadela Amara, et toutes les femmes qui se battaient dans Ni Putes Ni Soumises, disaient : «Non, en tant que femmes, nous voulons exister en tant que sujet de plein droit. Nous voulons avoir la possibilité de montrer nos cheveux, de regarder des garçons droit dans les yeux, d'être des sujets éthiques, à l'égal des hommes. Nous ne voulons pas l'imposition d'un voile parce que, pour nous, nous sommes irréductibles à notre communauté.»

Cela ne veut pas dire qu'on renie sa communauté, mais cela veut dire qu'on vit son rapport à sa communauté avec suffisamment de distance à soi pour n'être pas fanatique, pour n'être pas un simple échantillon anonyme de la communauté.

Le communautarisme qui voudrait enfermer les individus, sous prétexte de solidarité communautariste, dans une communauté est effectivement le plus grand danger qu'on puisse rencontrer aujourd'hui. Et d'ailleurs, il rejoint ce vieux communautarisme qui faisait dire par exemple à Franco pendant la Guerre d'Espagne : «En España, somos catholicos y un no catholicos no es nada», «En Espagne, on est catholique ou on n'est rien.» Moyennant quoi les malheureux républicains, qui n'étaient pas catholiques, furent des parias du régime. C'est un autre temps. Aujourd'hui l'Espagne a retrouvé la démocratie. Elle se bat aussi pour la laïcité.

Donc, nous le voyons aujourd'hui, évitons à la fois le retour de tout cléricanisme religieux, qui a laissé des souvenirs de sinistre mémoire, et l'émergence d'un communautarisme qui retranche les êtres humains de la communauté universelle. Car s'unir sur un particularisme, c'est s'unir sur un facteur qui n'inclut qu'en excluant, alors que s'unir sur des principes de droit universels, c'est s'unir sur des principes qui incluent universellement et qui, donc, définissent un espace de paix et de concorde. La puissance publique, aujourd'hui reléguée au second rôle par un ultralibéralisme sans rivage, doit être reconnue dans sa puissance de production du bien commun à tous et de ces biens qui ne sauraient sans injustice être distribués inégalement : la santé, la justice, la culture. Voilà ce qui me semble être l'essence même d'une conception forte, et non pas dogmatique, de la laïcité et de l'idéal de fraternité qu'elle véhicule.



Pour définir la place des cultes et des philosophies dans un Etat laïque

CHEMSI
CHÉREF-KHAN
PRÉSIDENT
DE L'INSTITUT
D'HUMANISME
MUSULMAN

Le sujet abordé ici, la place des cultes et des philosophies non confessionnelles, c'est-à-dire la dénomination officielle de ce que nous appelons la laïcité philosophique, est une question centrale, une question matricielle.

Il faut d'abord parler de cela, de la place des cultes, des rapports des cultes avec l'Etat, avec les institutions publiques, les limites de la liberté de religion éventuellement. Et seulement après, on peut commencer de la façon dont on déclinerait la laïcité politique, en milieu scolaire, en milieu hospitalier, dans les administrations, etc.

Je ne vais évidemment pas faire l'historique de la situation assez exceptionnelle, assez singulière que nous vivons en Belgique. Nous avons hérité d'une situation unique au monde. Dans notre pays, comme vous savez, il y a six cultes reconnus plus les philosophies non confessionnelles, auxquels viennent de s'ajouter – je ne sais pas si vous vous en êtes aperçus – le bouddhisme; et on nous annonce d'ores et déjà que l'Eglise arménienne serait aussi bientôt reconnue et, à ce titre, bénéficiera d'un certain nombre de facilités, de financement public. Donc, ça nous fait sept cultes plus la laïcité philosophique, comme nous disons entre nous. Cela nous fait huit poids huit mesures, parce que, en cette matière-là, malheureusement, il n'y a pas de traitement égal entre les cultes entre eux, d'une part, et entre les cultes et la laïcité philosophique, d'autre part. Voilà une question qui doit quand même nous interpeller en ce début de XXI^e siècle, en notre Wallonie-Bruxelles. Mais la question interpelle aussi l'ensemble de notre pays, voire l'ensemble de l'Europe.

Alors, bientôt sept cultes plus la laïcité, ça fait huit. Et, chose qui nous frappe en premier lieu, c'est qu'il n'y a aucun critère objectif de reconnaissance d'un culte. Il n'y a pas non plus de critère de non-reconnaissance. Au nom de quoi ne reconnaît-on pas, par exemple, les Témoins de Jéhova, vis-à-vis desquels j'ai une certaine sympathie? Je ne sais toujours pas au nom de quoi on ne les reconnaît pas. Enfin, je peux deviner que quelque part ils doivent poser problème à l'Eglise catholique et qu'il y a donc un lobby catholique qui fait qu'on ne les reconnaît pas. Voilà une explication qui vaut ce qu'elle vaut.

Donc, pas de critères objectifs. Et, au moment d'une reconnaissance, pas de débat public non plus. Est-ce que vous avez entendu parler d'un débat sur la reconnaissance du bouddhisme? Et surtout sur ce que serait l'utilité sociale du bouddhisme, en ce début de XXI^e siècle, en Wallonie-Bruxelles? Parce que cette question de l'utilité sociale – sur laquelle je vais revenir immédiatement – est une question centrale.

Notre situation unique au monde, héritée d'abord du concordat de l'époque de Napoléon, c'est la reconnaissance du culte catholique, du culte israélite, du culte protestant. Dès 1870, on hérite du concordat, très bien. C'est l'unionisme, et c'est très bien. Il y a une majorité de catholiques au sein de la Constituante et donc, ça passe comme ça.

1870: la loi de financement des cultes. On y ajoute le culte anglican. Est-ce que quelqu'un a en tête les raisons pour lesquelles on a reconnu le culte anglican? On en parlera tout à l'heure si vous voulez.

Et puis viendra 1974, la reconnaissance du culte islamique. Là aussi, certains d'entre vous ont entendu parler de cette époque là des raisons multiples pour lesquelles on a estimé devoir reconnaître non pas le culte islamique mais le temporel du culte islamique – voilà des mots qui soulèvent des nuances extrêmement importantes, par ailleurs.

Et puis, enfin, la reconnaissance de la laïcité philosophique. Et, là, il y a eu des débats, effectivement – là aussi, vous devez vous souvenir. Je voudrais à ce sujet simplement dire que, personnel-

lement, je faisais partie d'une minorité de jeunes intellectuels qui estimaient que la reconnaissance de la laïcité philosophique dans le cadre des cultes était une erreur stratégique de la part des laïques – ceci n'engage que moi. Pour la bonne raison que nous estimions que cela nous éloignait quelque part du combat qui était principal à nos yeux, c'est-à-dire l'avènement d'une laïcité politique dans ce pays. On est en plein dans ce débat.

Concrètement, que signifie la reconnaissance d'un culte ? Un culte qui est reconnu bénéficie d'un financement public, de ministres de culte. Qu'est-ce qu'un ministre de culte ? Y a-t-il un ministre de culte dans la tradition musulmane ? Ben, non. Il y a les délégués de la laïcité. Les bouddhistes, je ne sais pas comment on va les appeler. Enfin, on verra bien, c'est leur problème. Et le financement des édifices de culte – je pense que c'est important aussi. Je ne sais pas si les édifices de la laïcité, les Maisons de la laïcité par exemple, sont financés dans le cadre des cultes, je ne pense pas. C'est plutôt d'autres initiatives, d'autres sources. Et, d'ailleurs, dans le cadre de la laïcité philosophique, il y a un certain nombre d'associations, dont «La Pensée et les Hommes» par exemple et aussi le CCLJ, qui sont financées par l'éducation permanente et d'autres sources et pas du tout dans le cadre des cultes. C'est important de le souligner.

Les cultes reconnus ont aussi droit à ce que l'on appelle les émissions concédées sur les chaînes de radio et/ou de télévision publiques. Et, aujourd'hui, à l'exception de l'islam, tous les cultes et la laïcité ont leur émission.

Ils ont aussi droit à ce que j'ai pris l'habitude d'appeler – peut-être un peu par provocation, mais c'est la réalité – des «cours concédés» de religion, concédés à des organisations privées que sont les cultes – il faut appeler un chat un chat. Donc, dans notre pays – je pense que cette pratique est unique au monde – les pouvoirs publics, le réseau public d'enseignement, confient, concèdent à des organisations privées des cours de religion qui sont à charge de l'Etat. Les professeurs sont désignés par les cultes – organisations privées – et le programme des cours, etc., à l'exception du cours de morale, qui n'est pas un cours concédé. Je rappelle à cette occasion que le pilier de la laïcité philosophique, lui, n'a pas de cours de laïcité au même titre que les cours concédés aux cultes. Chose que, à mon avis, tout le monde ignore ici, c'est que, il y a un certain nombre d'années, au budget des Affaires étrangères, il y avait une somme de 300 millions de francs belges pour – je vous le donne en mille – financer les missions catholiques belges à l'étranger. Aujourd'hui, on est loin du compte – quelque part, fort heureusement, parce que je ne pense pas que ce soit une priorité pour nous qui sommes tous contribuables.

Tout cela m'amène à me poser la question : pourquoi reconnaît-on les cultes ? Sur le plan historique, on peut donner un certain nombre d'explications d'ordre conjoncturel : on voit à quel point la décision est d'opportunité tout simplement. Mais l'argument qu'on évoque dans la littérature, c'est dire «si les pouvoirs publics reconnaissent les cultes, et la laïcité philosophique, c'est qu'ils leur reconnaissent une utilité sociale». Quelle était, par exemple, l'utilité sociale de l'Eglise catholique en 1830 ? Et quelle est aujourd'hui l'utilité sociale de la même Eglise catholique ? La même question peut se poser pour les autres cultes, pour la laïcité philosophique.

Et ceci m'amène à me poser une deuxième question : au nom de quel(s) principe(s) les cultes, qui sont des organisations privées, sont financés par l'impôt de tous ?

Donc, il y a un présupposé qui est l'utilité sociale, dont il faudrait débattre aujourd'hui, sereinement, sans agressivité – quelle est aujourd'hui cette utilité sociale ? Et quelle est aujourd'hui cette solidarité présupposée entre tous les contribuables qui, par l'impôt, financent les cultes et la laïcité philosophique, sans qu'on ait notre avis à donner à ce sujet ?

J'estime que le débat sur la place des cultes et les relations entre les cultes et les pouvoirs publics, leur financement, etc. doit avoir lieu aujourd'hui. Un débat citoyen et pas du tout entre représentants des cultes par exemple, qui tombent tout de suite dans la défense des intérêts catégoriels. Ce débat doit avoir lieu sur deux plans.

Premièrement, sur ce qu'il faudra appeler la «bonne gouvernance», c'est-à-dire: comment dépensons-nous notre argent par rapport à d'autres besoins qui existent dans ce pays? Et aussi la question de savoir s'il ne faudrait pas imaginer une formule de financement mixte, c'est-à-dire public pour tout ce qui est d'utilité sociale au bénéfice de tous (comme les crèches par exemple), et privé par ceux qui bénéficient directement de ces services (comme les parents qui mettent leur enfant dans la crèche).

Deuxième niveau de débat sur la place des cultes, c'est, outre la bonne gouvernance, la question du «vivre ensemble». Est-ce que les cultes contribuent, et dans quelles mesures, au vivre ensemble et à la cohésion sociale?

Événement à l'initiative du Centre Communautaire Laïc Juif, CCLJ asbl –
Ni Putes Ni Soumises asbl – Réseau d'Actions pour la Promotion d'un Etat Laïque, R.A.P.P.E.L.



Centre Communautaire
Laïc Juif, CCLJ asbl
rue Hôtel des Monnaies, 52
1060 Bruxelles
T. 02/ 543 02 76
info@cclj.be
<http://www.cclj.be/>

NI PUTES NI SOUMISES

Comité belge
(Wallonie-Bruxelles)
Ni Putes Ni Soumises asbl
147 Chaussée de Haecht
1030 Bruxelles
contact@niputesnisoumises.be
<http://www.niputesnisoumises.be>

R!A!P!P!E!L!

Réseau d'Action Pour la Promotion d'un Etat Laïque

Réseau d'Actions pour
la Promotion d'un Etat Laïque,
R.A.P.P.E.L.
<http://rappel.over-blog.net/>

Annexes

Parcours de la Diversité 2008: programme complet

- Démocratie, Identités, Hospitalité, conférence inaugurale – Coordination locale de Cohésion Sociale (MLSG) et CFS
- Portraits de saint-gillois, Marina Cox, exposition de photos
- Mini Foire du livre
- Concert de Kel Assouf, soirée conviviale d'ouverture
- Festival Latino-américain, regards croisés – Hispano-Belga, De Pianofabriek et Paprika asbl
- Les parents face à la scolarité de leurs enfants, rencontre débat – CIFA asbl, Coordination des Ecoles de Devoirs, FAPEO, Médiation scolaire et FIJ asbl
- Quand les jeunes saint-gillois s'en mêlent, émission radio – Samarcande AMO, les Maisons de Jeunes de Saint-Gilles: Le Bazar, Le Local, CCLJ, CIFA, CEMO et les Éducateurs de rue
- Soirée «Rebetico», groupe Bellas, musique – Centre Hellénique et Interculturel de Bruxelles
- Se jeter à l'eau, exposition – Service de la Culture de la commune de Saint-Gilles
- La coopération dans l'éducation: une condition pour construire une société plus hospitalière, conférence – LEEP et CFBI
- Regards sur la cité: amorce d'une réflexion sur le processus du travail en réseau, table ronde – Coordination locale de Cohésion Sociale (MLSG) et CFS
- Les plus petits font leur Parcours, échanges – Centre Hellénique et Interculturel de Bruxelles et Maison des Enfants
- Sur le chemin, film documentaire et concert – CCJF
- Le sens des mots, présentation publique – CFS
- C'est du théâtre, théâtre – Douzerome
- Les clés du dialogue et du partage, portes ouvertes – NADI, CFBI et Maison Mosaïque
- De l'immigration à la citoyenneté: parcours au masculin, colloque – Centre du Libre Examen et CFS
- Bruxelles à dos, ballades urbaines – Ligue des Droits de l'Homme et Samarcande AMO
- L'homosexualité à l'épreuve des traditions, conférence – De Pianofabriek
- Rencontres de la laïcité, de l'égalité et de la mixité, soirée de clôture – CCLJ, Ni Putes Ni Soumises et le Réseau d'Action pour la Promotion d'un Etat Laïque
- Réception conviviale, clôture – SIREAS asbl et CCJF

Parcours de la Diversité 2008: partenaires

Avec le soutien: des Echevins de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse de la commune de Saint-Gilles, de la CoCoF, de la commune de Saint-Gilles, du Centre pour l'Égalité des chances (FIPI) et de l'Université Populaire de Bruxelles.

Et la participation de: CFBI, CFS, CIFA, Centre du Libre Examen, CEMO, Centre Communautaire Laïc Juif, Hispano-Belga, Innovasport, Le Bazar MJ, Le Local MJ, La ligue de L'Enseignement et de L'Éducation Permanente, Mission Locale de Saint-Gilles, CBAI, FGTB, La Revue Politique, Maison des enfants, Maison Mosaïque, Douzerome, Le Nadi, CC Jacques Franck, CC De Pianofabriek, Lire et écrire, Centre Hellénique de Bruxelles, Siréas, Bibliothèque communale de Saint-Gilles, Service de la Culture de Saint-Gilles, Samarcande AMO, Ligue des Droits de l'Homme, Politique des Grandes Villes, Contrats de Prévention et Sécurité.